

*République Algérienne Démocratique et Populaire*

*Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la recherche Scientifique*

*Université Abderrahmane Mira -Bejaia-*

*Faculté Des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion  
Département des Sciences commercial*



*Mémoire de fin de Cycle*

*En vue d'obtention d'un diplôme de Master en Sciences commerciales*

*Option : Finance et commerce international*

## **Thème**

*Le rôle des banques dans le développement des échanges  
extérieurs en Algérie*

*Cas : BADR Akbou*

**Réalisé par :**

CHANANE LINDA

FERRACHE ZINA

**Membre du Jury**

Président : Mme Ziani

Examineur : Mr Khaldi

Rapporteur : Mme Rahmani

*Année universitaire  
2018/2019*

## ***Remerciement***

***Avant tout, nous remercions dieu le tout puissant de nous avoir donnée la***

***Force d'accomplir ce travail, et de le mener jusqu'au bout ;***

***Nous remercions notre promotrice Mm Rahmani lila qui nous a aidé à***

***Corriger et finaliser notre travail.***

***Nos remerciements aussi à toutes personne qui à contribué de prés ou***

***De loin a la réalisation de ce travail.***

*Dédicace*

*Je dédie ce travail :*

*Aux deux êtres qui me sont les plus chers que tout, le reste dans ce monde et  
qui ont sacrifié toutes leurs Forces pour assurer ma réussite dans mes études,*

*Ma Douce et précieuse mère et mon très cher père ;*

*A mon marie qui ma encourager ;*

*A mes trois chers frères ;*

*A ma copine kenza et ma binôme zina ;*

*Sans oublier mes amies et tous ce que j'aime.*

*Linda*

## *Dédicace*

*Tous au début, je tiens à remercier le bon dieu de m'avoir donné du  
Courage et de patience afin de réaliser ce modeste travail que je dédie à :  
Mes parents pour leur sacrifice, leur multiple soutiens, et pour leur affectation  
Quotidienne, merci d'être présents dans toutes circonstances ;  
A mon mari Djamel qui m'a aidé ;  
A mes frères et sœurs, qui m'ont beaucoup soutenue tout le long de mon  
Parcours universitaire ;  
A toute personne qui s'était derrière moi en particulier mes amis.*

*zina*

## **Liste des abréviations**

### ***Liste abréviations***

***ACR*** : *Accords Commerciaux Régionaux.*

***AGETAC*** : *Accord Général sur les Tarifs et le Commerce*

***ALGEX*** : *Agence Nationale de la Promotion du Commerce Extérieur*

***BA*** : *Banque d'Algérie*

***BADR*** : *Banque De l'Agriculture et du Développement Rural*

***BDL*** : *Banque de Développement Locale.*

***BEA*** : *Banque Extérieure d'Algérie.*

***BEF*** : *Banques et les Etablissements Financiers.*

***B/L***: *Bill of Loading*

***BNA***: *Banque Nationale d'Algérie.*

***CAD*** : *Caisse Algérienne de Développement*

***CI*** : *Commerce International.*

***CNEP*** : *Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance.*

***CNIS*** : *Centre National de l'Informatique et des Statistiques.*

***CNUCED*** : *Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement.*

***CPA*** : *Banque Populaire d'Algérie.*

***CREDOC***: *Crédit Documentaire.*

***DA*** : *Dinars Algériens.*

***DAPS*** : *Droit Additionnel Provisoire de Sauvegarde.*

***DOE*** : *Direction des Opérations avec l'Etranger.*

**GATT:** *General Agreement on Tariffs and Trade*

**LTA :** *Lettre de Transport Aérien*

**LTR :** *La Lettre de Transport Routier.*

**OCDE:** *L'Organisation de Coopération et de Développement*

**NPI :** *Nouveaux Pays Industrialisés*

**OMC:** *Organisation Mondiale du Commerce*

**PED :** *Pays en Voie de Développement*

**PIB:** *Produit Intérieur Brut.*

**PME:** *Petites Moyens Entreprises.*

**PNB:** *Produit National Brut.*

**SWIFT:** *Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication*

**TVA :** *Taxes sur la Valeurs Ajouté.*

**UE:** *Union Européenne.*

**USD:** *United States Dollar.*

# *Sommaire*



# Sommaire

|  |            |
|--|------------|
| <i>Remerciement</i> -----  | <b>I</b>   |
| <i>Dédicaces</i> -----   | <b>II</b>  |
| <i>Liste des abréviations</i> -----  | <b>III</b> |
| <i>Sommaire</i> -----  | <b>IV</b>  |
| <i>Introduction générale</i> -----   | <b>1</b>   |
| <b>Chapitre (I) : Généralités sur le commerce international</b>  |            |
| <i>Introduction</i> -----  | <b>3</b>   |
| <i>Section (I) : Historique du commerce international</i> -----  | <b>3</b>   |
| <i>Section (II) : Les théories de commerce du commerce international</i> -----                               | <b>11</b>  |
| <i>Section (III): Commerce extérieur en Algérie</i> -----  | <b>15</b>  |
| <i>Conclusion</i> -----  | <b>20</b>  |
| <b>Chapitre (II): Les aspects théoriques sur la banque et les modes de financement du commerce extérieur</b> |            |
| <i>Introduction</i> -----  | <b>21</b>  |
| <i>Section I : Généralité sur de la banque</i> -----   | <b>21</b>  |
| <i>Section II : Techniques et instruments de paiement</i> -----  | <b>25</b>  |
| <i>Section(III) : Système bancaire en Algérie</i> -----  | <b>34</b>  |
| <i>Conclusion</i> -----  | <b>40</b>  |
| <b>Chapitre III : Le rôle de la BADR dans les échanges internationaux</b>                                    |            |
| <i>Introduction</i> -----  | <b>41</b>  |
| <i>Section(I) :Présentation de la BADR et l'agence AKBOU</i> -----   | <b>41</b>  |

|   |           |
|---|-----------|
| <i>Section (II):Montage et procédure de traitement des opérations de commerce extérieur</i>               | 47        |
| <i>Section (III):Rôle de l'agence BADR d'AKBOU dans le cadre de développement des échanges extérieurs</i> | 58        |
| <i>Conclusion</i>   | 66        |
| <b><i>Conclusion générale</i></b>   | <b>67</b> |
| <b><i>Bibliographie</i></b>   | <b>69</b> |
| <b><i>Liste des tableaux</i></b>  | <b>73</b> |
| <b><i>Liste des figures</i></b>   | <b>74</b> |
| <b><i>Table des métiers</i></b>   | <b>75</b> |

**Introduction**

**Générale**

## ***Introduction Générale***

*Le commerce est une activité consistant à fabriquer, transporter et vendre des biens ou des services d'un lieu à un autre dans le but de les échanger.*

*Le commerce international représente l'ensemble des échanges de bien et service pratiquée entre les nations, il permet à un pays de consommer plus que ce qu'il produit avec ses ressources propres et /ou d'élargir ses débouchés afin d'écouler sa production.*

*Le commerce international s'est développé à partir du 16<sup>o</sup> siècle, sous influence combiné de l'essor du commerce maritime, de la découverte du nouveau monde et de l'organisation de la nouvelle méthode de production, les mercantilistes ont favoriser le développement des échanges, en particulier des échanges internationaux, le commerce international commence à prendre sa forme à partir du 17<sup>o</sup> siècle avec l'émergence des Etats nations et la prise de conscience que le commerce extérieur contribue à accroître la puissance des Etats.*

*L'efficacité du commerce extérieur est tributaire d'un système de procédure efficace, moderne et simple condition essentielle pour l'édification d'un environnement compétitif et incitatif pour soutenir le développement du commerce extérieur. Dans ce sens là, les banques jouent un rôle essentiel dans les échanges internationaux, et spécialement pour toutes les prestations monétaires qu'elles impliquent. Ces opérations seront des paiements, pour lesquels les banques réaliseront des transferts de devises, des changes, et couvriront éventuellement les risques de ces changes. Ce seront aussi et surtout des crédits qu'ils soient consentis en dinars, ou en devises, à des exportateurs ou à des importateurs, à court, moyen ou long terme, qu'ils soient liés à des opérations commerciales ou qu'ils réalisent des financements internationaux indépendants.*

*Dans ce fait, l'objectif que nous assignons à notre présent travail consiste à tenter de répondre à la problématique suivante :*

*Quel est le rôle de la banque BADRAKBOU dans les échanges extérieurs ?*

*Dans les soucis de répondre à la question citée ci-dessus, nous essayerons aussi d'apporter les éléments de répondre à des questions secondaires suivantes :*

- *Quel est la nécessité de la mise en place d'un système bancaire dans le commerce extérieur ?*
- *A quoi consiste la domiciliation bancaire ?*
- *Quel sont les risques liés à l'opération de commerce extérieur ?*
- *Quels sont les moyens de financement les plus utilisés par les clients dans leurs transactions internationales ?*

- *Comment choisir le moyen de paiement par un client ?*

*A partir de la problématique posée, nous pouvons formulés les hypothèses suivantes :*

*H1: Le rôle de la banque en matière des échanges extérieurs est très important puisqu'elle rend les échanges commerciaux plus souples et rapides, en proposant les moyens de financement du commerce extérieur.*

*H2: Le crédit documentaire reste toujours un simple engagement bancaire, le plus utilisé dans les opérations commerciales, et la technique la plus avantageux en matière de sécurité, puis gagne la confiance et la solvabilité des acheteurs.*

*Afin de répondre à ces questions, nous allons adopter une démarche méthodologique suivante :*

*Le première est d'ordre théorique élaborée sur la base des différents ouvrages, revues, dictionnaires documents, et des travaux universitaires (mémoire), et dans la seconde approche, elle est d'ordre pratique an sein de l'agence AKBOU. Ce stage pratique nous à permis de contacter le responsable du commerce extérieur et de recueillir un ensemble de données sur le rôle des banques dans les échanges extérieurs.*

*Sur la base des considérations développées précédemment, notre mémoire de recherche ce composera de trois chapitre :*

*Dans le premier chapitre, nous allons intéresser aux généralités sur le de commerce international. Dans le deuxième chapitre, nous allons présenter les aspects théoriques de la banque et des modes pratiques du financement du commerce extérieur, et dans le troisième chapitre, nous allons étudier un cas pratique sur le rôle de la BADR AKBOU dans les échanges extérieurs.*

*Enfin, nous terminons par une conclusion générale dans laquelle nous allons résumer notre travail.*

## **Chapitre I**

### **Généralité sur commerce international**

# Chapitre (I) : Généralités sur commerce international.

---

## **Introduction**

*Le commerce international figure parmi les premiers domaines qui ont cristallisé l'attention des économies. La naissance et l'évolution du commerce international expliquent son originalité, le pourquoi des échanges et son intérêt pour les nations.*

*Ce chapitre est consacré en premier lieu à l'historique du commerce international, ensuite aux fondements théoriques puis au commerce extérieur en Algérie.*

## **Section I : Historique du commerce international**

*Le commerce international comprend toutes les opérations sur le marché mondial. Il est l'organe regroupant les divers pays du monde engagés dans la production des biens destinés aux marchés étrangers. Cette section est consacrée à la définition du commerce international et l'évolution des échanges de marchandises et des services dans le monde.*

### **I.1. Définition de commerce international**

« Selon Alain BEITONE et autres, le commerce international est défini comme suit :

*Au sens strict, le commerce international concerne les opérations d'achat et de vente de marchandise réalisées entre espaces économiques nationaux. Il est mesuré (en valeur ou en volume) par le montant total des exportations ou des importations de marchandise qui sont enregistrées dans la balance commerciale. La différence entre la valeur des exportations et celle des importations constitue le solde commercial.*

*Au sens large, le commerce international inclut les transactions internationales qui portent sur des activités de service, transport, assurance, tourisme...etc. Les échanges internationaux de biens et de service sont comptabilisés dans le compte de transaction courante de la balance des paiements »<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> : Alain BEINTONR, Antoine CAZORLA, Christine DOLLO, Anne –Mary DRAI, « Dictionnaire des sciences économiques », 2<sup>e</sup> Edition Armand Colin, Paris, 2007, p60.

# Chapitre (I) : Généralités sur commerce international.

---

## ***1.2. Les échanges de marchandises***

*Le commerce international existe depuis l'antiquité mais, l'échange moderne apparut au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Son essor est lié aux transformations économiques de la révolution industrielle.*

*A cet effet, les besoins d'importation et d'exportation s'accroissent. De nouvelles techniques facilitent les échanges à savoir : des instruments de paiement et généralisation des lettres de changes, modernisation des moyens de transport ont assisté également à une expansion du commerce colonial, à une diversification des biens échangés (bien manufacturé notamment textiles, produit exotique) et au développement de grandes compagnies. Selon Frédéric teulon : « les colonies perdent leur autonomie douanière et sont progressivement assimilées à la métropole ».<sup>2</sup>*

*Un commerce largement fondé sur une conception mercantiliste va céder progressivement la place à un commerce de conception plus libéral au XIX<sup>e</sup> siècle.*

*Les fondements de la pensée mercantiliste peuvent être résumé par quatre idées :*

- ✓ *La nation constitue la base pertinente de l'organisation de l'activité économique.*
- ✓ *La richesse d'un pays s'évalue par la quantité d'or.*
- ✓ *Un excédent commercial fait rentrer de l'or dans le pays et permet d'enrichir la nation.*
- ✓ *Le commerce international est un jeu à somme nulle chaque pays cherche à obtenir un excédent commercial et il ne peut le faire qu'au détriment des autres.<sup>3</sup>*

### ***1.2.1. Commerce mondial dans la période 1800 à 1937 :***

*Le XIX<sup>e</sup> siècle au sens des histoires prend fin en 1914 ; cette période connaît de nombreux changements qu'on ne peut saisir au tour de deux aspects : la répartition géographique des échanges et leur structure par produit.*

- ✓ *la répartition géographique des échanges*

*Le commerce international a augmenté au XIX<sup>e</sup> siècle à un rythme très supérieur à celui de la production mondiale, selon Michel RANINI entre 1800 et 1913, « le commerce international par*

---

<sup>2</sup> : Frédéric TEULON, « le commerce international », Edition de Seuil, Paris, 1996, p 8.

<sup>3</sup> : L'évolution et les théories des échanges internationaux depuis la révolution industrielle In. www « commerce international », 2010, consulté 25/02/2019 à 14h55.



## Chapitre (I) : Généralités sur commerce international.

tête est multiplié par 25 alors que, dans le même temps, la production mondiale par tête ne l'est que par 2.2. Le taux d'exportation passe pour Europe de 4.4% en 1830 à 13.2 % en 1910.<sup>4</sup>

Le tableau N°1 présente l'évolution du taux d'exportation pour quelques, pays européennes entre 1830-1910 (en pourcentage du PNB) :

**Tableau N°01 : Le taux d'exportation de : Allemagne, France, royaume unie et Europe 1830-1910.**

|              | 1830 | 1850 | 1870 | 1890 | 1910 |
|--------------|------|------|------|------|------|
| Allemagne    | –    | –    | 17.2 | 13.5 | 14.6 |
| France       | –    | 7.4  | 11.5 | 13.8 | 15.3 |
| Royaume unie | 7.8  | 11.4 | 17.6 | 16.3 | 17.5 |
| Europe       | 4.4  | 7.0  | 10.9 | 12.6 | 13.2 |

Source : Michel RAINELLI, Op-cit P8

Selon les données du tableau ci-dessous, on remarque qu'il existe un mouvement général d'ouverture accrue pour l'ensemble des pays européens.

Ces taux sont peu différents selon les pays, en raison du niveau élevé de son PNB, le royaume uni domine largement les échanges.

✓ La structure par produit des échanges :

La nature des produits échangés par un pays dépende étroitement de celle de ses productions et de ses richesses naturelles. Une première décomposition, grossière, distingue deux secteurs : « les produits de l'industrie et les produits primaires (agricoles et miniers), le réseau de commerce mondial est alors composé d'un bloc de pays industriels, l'Europe qui achète principalement des produits primaire et vend surtout des produits industriels, les exportations européennes sont composées de produit manufacturés pour 55% à 65% du total, selon les années alors que les importations comportent 80% à 90% de produits primaires ».

Dans l'entre deux guerres, la crise de 1929 et le protectionnisme qui l'accompagne ralentissant l'expansion : le commerce mondiale par tête n'augmente que de 3 % entre 1913 et 1937.<sup>5</sup>

<sup>4</sup> : Michel RAINELLI, « le commerce international », 8em édition la découverte, Belgique 2002, p8

<sup>5</sup> : Michel RAINELLI, op cit, p 10.

## Chapitre (I) : Généralités sur commerce international.

Le tableau N°2 présente l'évolution de la part des principaux pays exportateurs dans le commerce de produit Manufacturés (1913-1937) en pourcentage.

**Tableau N°2 : La part des principaux pays exportateur dans le commerce de produit Manufacturés (1913-1937)**

|                           | 1913 | 1929 | 1937 |
|---------------------------|------|------|------|
| Royaume uni               | 30.6 | 23.8 | 22.4 |
| Etas uni                  | 13.0 | 21.4 | 20.3 |
| France                    | 12.7 | 11.1 | 6.1  |
| Allemagne                 | 27.5 | 21.9 | 23.4 |
| Belgique, Italie suède et | 13.1 | 14.5 | 15.4 |
| suisse                    | 0.7  | 3.4  | 5.0  |
| Canada                    | 2.5  | 4.1  | 7.5  |
| japon                     |      |      |      |

Source : Michel RAINELLI, op-cit, P 11

Selon les données du tableaux ci dessous, on remarque que le Royaume-Uni est toujours le premier exportateur mondial de produit manufacturé et réalise 22.4% de ses échanges .Mais son avance commerciale s'est progressivement réduite car les États-Unis et Allemagne ont comblé leur retard commercial en1937, l'Allemagne est devenue le premier exportateur mondial de produit manufacturé et réalise 23.4% des exportations mondiale, contre 22.4% pour le royaume unis , 20.3% pour les Etas unis et 7.5 pour le japon.

Les produits manufacturés sont découpés en trois catégories : les biens de consommation traditionnelle (par exemple le textile), les biens de consommation intermédiaire achetés par les entreprises pour produire et enfin, les biens d'équipement qui sont destiné soit à l'investissement des firmes soit à l'équipement des ménages (automobile, électroménager).

### **I.2.2. Commerce mondiale dans la Période de 1945 à 1980 :**

Le monde connait, dès le lendemain de la seconde guerre mondiale, une progression spectaculaire des échanges internationaux qu'ils soient commerciaux (de biens et de services), ou de capitaux Cette période qui va de 1945 au début des années 1990, présente plusieurs caractéristiques :

-le commerce international progresse en moyenne plus vite que la production mondiale (même si le commerce international diminue en 1975 et stagne après pendant 5ans) ;

## Chapitre (I) : Généralités sur commerce international.

---

*-on assiste à une évolution dans la hiérarchie des puissances : après une domination sans égale des Etats-Unis après la seconde guerre mondiale, l'Europe et le Japon connaissent également une montée en puissance ; les pays industriels*

*- une division internationale de travail conduit à distinguer les pays industriels, spécialisés dans la production et l'échange de produits manufacturés, des pays en voie de développement, spécialisés dans la production et l'échanges de produits primaires (énergie, matières premières) ;*

*-un commerce particulier connaît une importance croissante, le commerce « intra branche » (chaque pays exporte et importe des produits identiques).*

*Sur cette période, la France enregistre des performances moyennes, les années d'excédent commercial équilibrant les années de déficit.*

*Entre 1955 et 1980<sup>6</sup>, les exportations en volume augmentent à peu près deux fois plus rapidement que le produit intérieur brut (PIB) mondial et ce rythme s'accélère au cours de la décennie 1990 (3 fois plus vite), cette évolution est liée à la :*

*-croissance économique*

*-institutionnalisation du libre échange : Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce AGETAC et organisation mondiale du commerce OMC.*

*-processus d'intégration économique (communauté économique européenne)*

*-dynamique d'internationalisation des firmes.*

*Dans l'immédiat après guerre, les Etats unis occupent une place très importante dans les échanges internationaux en raison des destructions occasionnées par la guerre en Europe et en Asie. En 1950, comme le montre le tableau N°03 l'Amérique du nord réalise 22.3% du commerce mondial, l'Europe occidentale 39.8% et le Japon, avec 1.5% occupe une place mineure, par la suite la part de l'Amérique du nord se réduit sensiblement est passée de 19.2% à 15.5 entre 1963 et 1989, en contre partie les poids relatifs de l'Europe et du Japon augmentant respectivement de 41.4% à 43.5 % et de 3.5% à 8.9%.*

---

<sup>6</sup> : Alain BEINTONR, Antoine CAZORLA, Christine DOLLO, Anne –Mary DRAI, op-cit , p 62.

## Chapitre (I) : Généralités sur commerce international.

**Tableaux N°03 : Répartition du commerce mondial, hors pays de l'est, par zones 1950 -1989.**

|  | 1950 | 1958 | 1963 | 1989 |
|--|------|------|------|------|
| <i>Pays industrialisés</i>                         | 63.6 | 69.2 | 64.1 | 70.5 |
| <i>Dont Amérique de nord</i>                       | 22.3 | 21.9 | 19.2 | 15.5 |
| <i>Japon</i>                                       | 1.5  | 3    | 3.5  | 8.9  |
| <i>Europe occidentale</i>                          | 39.8 | 44.3 | 41.4 | 43.5 |
| <i>Afrique du sud, Australie, Nouvelle-Zélande</i> | 5    | 4    | 3.2  | 2.2  |
| <i>Pays en voie de développement</i>               | 31.4 | 26.8 | 20.5 | 21   |

Source : Michel RAINELLI, *op-cit*, P15.

En effet dans la rupture de 1973, Le prix du pétrole passe de 2 à 14\$. Ce choc pétrolier entraîne une ponction de revenu de 2 à 3% du PIB des pays industrialisés pour payer les importations de pétrole, et casse la croissance économique. Mêmes effets du second choc pétrolier. Cela ralentit la croissance des échanges mais ne l'arrête pas. L'essor du commerce international n'a été interrompu qu'en 1975 et 1982 où il y a eu baisse, à prix constants. Le commerce international est donc à la fois cause (via le pétrole) et conséquence de la récession.

En conséquence mécanique de la flambée des cours du pétrole : la part des pays exportateurs de pétrole dans les exportations totales des PED est passée de 29% en 1963 à 55% en 1980.

Les difficultés des années 1970 sont accrues en Occident par la montée de la concurrence mondiale, liée à l'émergence des NPI et au déclin des vieilles industries. Cela provoque un renouveau du protectionnisme, essentiellement sous la forme de barrières non tarifaires (quotas de voitures ou d'acier, mesures anti dumping). Ce phénomène a ralenti la reprise du commerce international dans les années 1980.

### **1.2.3. Le commerce mondial depuis 1980 à 2000 <sup>7</sup>**

Dans cette période l'économie mondiale connaît des bouleversements dans les flux internationaux de marchandises liés à l'apparition de nouvelles puissances qui ont modifié la hiérarchie antérieure. L'examen des tendances du commerce mondial depuis 1980 conduit tout d'abord à mettre en évidence la croissance considérable des échanges comparée à celle de la production. Alors que, entre 1980 et 2001, la production mondiale est multipliée par 1,6 le commerce mondial en valeur est multiplié par 3,3 (comme le montre le tableau N°4). Les économies nationales sont donc de plus en plus ouvertes aux flux commerciaux internationaux.

<sup>7</sup> : Michel RAINELLI, *op-cit*, pp23-24.

## Chapitre (I) : Généralités sur commerce international.

Une première période, de 1980 à 1983, est caractérisée par une baisse sensible des exportations 1984 marque une nette reprise, suivie d'une année de stagnation. Ce n'est qu'en 1986 que les exportations dépassent le niveau de 1980 ; cette année marque le début d'une troisième phase, de forte croissance, jusqu'en 1992. L'année 1993 marque une légère dépression, suivie, jusqu'en 1997, d'une croissance significative. 1998 est caractérisée par une légère diminution, alors qu'une forte croissance est enregistrée en 1999 et 2000.

**Tableau N°4 : Les Exportations mondiales et productions mondiale de marchandises 1980-2002.**

| Année | Indice valeur | Indice volume | Indice de la production Mondiale |
|-------|---------------|---------------|----------------------------------|
| 1980  | 59            | 68            | 78                               |
| 1981  | 58            | 68            | 78                               |
| 1982  | 54            | 66            | 77                               |
| 1983  | 53            | 68            | 78                               |
| 1984  | 57            | 73            | 83                               |
| 1985  | 56            | 75            | 86                               |
| 1986  | 62            | 78            | 88                               |
| 1987  | 72            | 83            | 91                               |
| 1988  | 82            | 89            | 95                               |
| 1989  | 89            | 95            | 99                               |
| 1990  | 100           | 100           | 100                              |
| 1991  | 102           | 104           | 100                              |
| 1992  | 108           | 109           | 100                              |
| 1993  | 108           | 113           | 100                              |
| 1994  | 123           | 124           | 103                              |
| 1995  | 147           | 133           | 107                              |
| 1996  | 153           | 139           | 111                              |
| 1997  | 158           | 154           | 116                              |
| 1998  | 156           | 161           | 118                              |
| 1999  | 162           | 168           | 121                              |
| 2000  | 183           | 186           | 127                              |

Source : Extrait d'OMC, Statistiques du commerce international, 2002.

### **I.2.4. Le commerce mondial depuis 2001 à nos jours**

En 2002, après avoir la forte baisse qu'il avait enregistrée en 2001, le commerce mondial s'est redressée parmi ces principales caractéristiques pour l'année 2002 <sup>8</sup>:

-le recule des exportations couplé à l'augmentation des importations des Etats unis d'Amérique a engendré un déficit commercial et un déficit des opérations courantes.

-l'expansion commerciale de la chine.

<sup>8</sup> OMC. Statistique du commerce international 2003, consulté le 22/05/2019 à 17h15.

## Chapitre (I) : Généralités sur commerce international.

---

*-L'augmentation régulière du nombre d'accords commerciaux régionaux (ACR).*

*Par ailleurs, la crise économique et financière de 2008 a provoqué une récession mondiale, le volume des échanges a chuté de 12.2%. Et reste encore diminuer en 2016 avec une part de 3% en valeur, ce recule de ce dernier a été dû principalement à la diminution continue des exportations de combustible et de produits miniers. Cependant, la baisse des prix des produits de base, particulièrement marquée en 2015, a pris fin en 2016 pour la plupart des produits, sauf l'énergie.<sup>9</sup>*

*A partir de 2017, les échanges mondiaux accélèrent, passé de 1.8% en 2016 à 4.7% en 2017, étaient très largement répartie, stimulés par le raffermissement de la demande à l'importation dans toutes les régions, reste forte en 2018 et 2019, cette expansion est tributaire d'une croissance économique mondiale forte et de la mise en œuvre par les gouvernements de politiques monétaires, budgétaires et surtout commerciales appropriées.<sup>10</sup>*

### ***1.3 Les Echanges de services <sup>11</sup>:***

*La volonté d'inclure les services dans les accords du GATT a conduit, depuis 1987, à développer les travaux de repérage et d'analyse de ces flux commerciaux. Cependant, les données publiées par l'OMC sont loin d'être complètes, notamment en ce qui concerne les pays en développement. Le montant total des exportations se monte, en 2001, à 1 458 milliards de dollars, contre 5 984 milliards de dollars pour les marchandises. Entre 1990 et 2000, la croissance moyenne est de 6 % pour les exportations de services comme pour celles de marchandises, alors que les premières ont diminué de 4,5 % et les secondes de seulement 0,5 % en 2002. Le commerce international des services commerciaux présente des particularités par rapport au commerce de marchandises. La hiérarchie des six premiers pays exportateurs de marchandises est la suivante, en 2001 : États-Unis, Allemagne, Japon, France, Royaume-Uni, Chine, celle des exportateurs de services est : États-Unis, Royaume-Uni, France, Allemagne, Japon, Espagne.*

*Pour l'année 2016, les exportations mondiales de services commerciaux ont augmenté de 0.40%. En effet, les exportations mondiales de transport ont continué à diminuer, les secteurs des transports maritime et aérien souffrant du ralentissement du commerce dû à la stagnation économique et d'un excédent de capacité. Malgré des problèmes de sécurité et de sureté et des*

---

<sup>9</sup> : Commerce des marchandises et commerce des services commerciaux, 2017, In [www.Examen](http://www.Examen) statistique du commerce mondial 2017, consulté le 20/05/2019 à 15h34.

<sup>10</sup> : OMC, Communiqué de presse, 2018, consulté le 22/05/2019 à 18h00.

<sup>11</sup> : Commerce des marchandises et commerce des services commerciaux, 2017, In [www.Examen](http://www.Examen) statistique du commerce mondial 2017, consulté le 20/05/2019 à 15h34.

## Chapitre (I) : Généralités sur commerce international.

---

*problèmes sanitaires dans plusieurs endroits de la globale, les recettes mondiales au titre des voyages ont augmenté de 2%, reflétant l'augmentation de 3.9% des arrivés de touristes internationaux dans le monde. Le développement du tourisme intra régional a fait décoller les exportations de services liés aux voyages de l'Asie ou, les voyageurs chinois jouent un rôle clé. En ce qui concerne les autres services commerciaux, leurs exportations mondiales ont augmenté de 1%.*

### **Section (II) : Les théories de commerce international**

*L'économie est une discipline qui s'appuie sur plusieurs socle de réflexions et de connaissances.*

*La pensée économique est ainsi diverse, mais quelques courants apportent des raisonnements, des méthodes, mais aussi des analyses particulièrement pertinentes ; mercantiliste, les courants classiques, les courants néoclassiques, marxistes puis keynésiens constituent ainsi le fondement de la pensée économique contemporaine.*

#### **II.1. Mercantilisme :**

*Le mercantilisme est une doctrine élaboré entre XVI –XVII<sup>o</sup> siècles, selon lequel la richesse essentielle d'un Etat s'est constituée des métaux précieux.*

*Dans le système mercantile, le commerce extérieur est considéré comme le moyen permettant d'obtenir de l'or et d'accumuler les richesses au sein de la nation grâce à un excédent commercial.*

*Les acteurs mercantilistes veulent faire du commerce international un moyen d'enrichir le prince. Selon Emmanuel Nyahoho, « l'idée essentiel de mercantilisme est de soutenir que l'avantage de commerce international se mesure par le surplus de la balance commerciale et que les gens d'affaire qui contribuent à ce surplus augmentent la richesse de la nation ».<sup>12</sup>*

#### **II.2. Les théories classiques :**

*La théorie classique ne peut être considérée comme un tout ; elle se compose en réalité de différentes écoles, représentées par les économistes Adam Smith, David Ricardo et Jean Baptiste Say.*

---

<sup>12</sup> : Emmanuel NYAHOHO, Pierre-PAUL PROULX, « commerce international, théorie et perspectives industrielles », 2<sup>e</sup> Edition presses, Québec 2000, pp 36-40.

## Chapitre (I) : Généralités sur commerce international.

---

### **II.2.1. Adam Smith :**

*Adam Smith est considéré comme « le père de l'économie politique » autant que discipline autonome. Il a publié en 1776 son livre « Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations ». Ses contributions portent notamment sur :*

*-La théorie de la valeur et des prix : Smith adopte une théorie de la valeur de travail : « le travail est le fondement et l'essence des richesses ». Il distingue la valeur d'usage, qui est liée à l'utilité des biens, et la valeur d'échange qui exprime le pouvoir d'acheter d'autres biens ;<sup>13</sup>*

*-La théorie de main invisible : Smith s'efforce de démontrer, non seulement que l'échange est la source du bien-être des individus et de la richesse des nations, mais aussi qu'il atteint cette fin de lui-même. Autrement dit, en laissant les individus libres d'orienter leurs activités selon leur intérêt propre, on assure nécessairement l'intérêt de la société tout entière. C'est la célèbre parabole de main invisible.<sup>14</sup>*

*-La théorie de la division de travail : Smith montre que la division du travail permet d'accroître la productivité ;*

*-L'intervention de l'Etat : pour Smith, la prospérité d'une économie suppose la paix, des taxes modères et « une administration tolérable de la justice ». Il est donc favorable à une intervention de l'Etat limitée aux fonctions régaliennes (police, justice, défense, diplomatie).*

*-la théorie de commerce international : Smith se montre favorable à la liberté de commerce international et une division internationale de travail qu'il explique par la théorie des avantages absolus.<sup>15</sup>*

### **II.2.2. David Ricardo :**

*David Ricardo est l'auteur majeur de l'école classique. Son principale ouvrage est « Des principes de l'économie politique et de l'impôt 1817 ». De ses nombreuses contributions, on peut notamment retenir :*

---

<sup>13</sup> : Rémi LEURION, Pierre FROIS « Le meilleur de DCG 5 Economie », 2<sup>ème</sup> Edition Foucher, vanves 2011, pp 8-9.

<sup>14</sup> : Ghislain DELEPLACE ; « Histoire de la pensée économique » ; 2<sup>e</sup> Edition DUNOD, Paris, 2007, p 68.

<sup>15</sup> : Rémi LEURION, Pierre FROIS, op –cit, p 9.



## Chapitre (I) : Généralités sur commerce international.

---

*-la théorie de la valeur travail : « la valeur des marchandises dépende presque essentiellement du travail nécessaire à la production des produits, que ce soit de manière directe ou de manière indirecte. Le prix d'une marchandise correspond donc à la quantité de travail quelle contient.*

*-le taux de profit : est déterminé par le salaire et la rente foncière, il permet l'accumulation de capital.*

*-Ricardo précise également que les impôts doivent être le plus limités possible et qu'il ne doit pas modifier les résultats économiques, les impôts doivent simplement servir à assurer les dépenses de l'Etat qui doit se contenter d'effectuer des tâches indispensables »<sup>16</sup>*

*-la théorie de commerce international : Ricardo propose une justification du libre échange reposant sur la théorie des avantages comparatifs.*

### **II.2.3. Jean Baptiste Say :**

*Selon « loi de débouchés » de Jean Baptiste-Say, « l'offre crée sa propre demande. D'après cette loi, toute production de biens entraîne la distribution du coût des facteurs, donc des moyens nécessaires à leur acquisition. Selon les classiques, les crises globales de surproduction sont donc impossibles. »<sup>17</sup>*

### **II.3. Les courants néo classiques :**

*Les néoclassiques considèrent comme les descendants des classiques, s'en distinguent pourtant sur plusieurs points importants. Leur raisonnement économique se fonde sur l'étude de comportement des individus en ignorant les groupes sociaux. De ce fait, ils mettent en place les fondements de l'analyse micro-économique à savoir :<sup>18</sup>*

*-Les individus sont considérés comme parfaitement souverains, c'est à dire libres d'effectuer des choix rationnels pour maximiser leur satisfaction. La rationalité signifie que les individus sont parfaitement informés des conditions de l'échange sur les marchés qu'ils procèdent à des calculs afin de maximiser leurs résultats.*

---

<sup>16</sup> : David RICARDO, « Les grands théoriciens Science Economiques et Sociale », Edition Ellipses, France, 2002, pp77-78.

<sup>17</sup> : Jean LONGATTE, Pascal VANHOVE, Christophe VIPREY ; « Economie Générale » ; 3e Edition DUNOD, Paris, 2002, p6.

<sup>18</sup> : Michel HONDU, « principes économiques fondamentaux », Edition Ellipses, Paris 2000, p6.

## Chapitre (I) : Généralités sur commerce international.

---

*-La valeur d'un bien n'est plus déterminée par la quantité de travail nécessaire pour le produire mais par l'utilité de ce bien et sa rareté. Précisément, c'est l'utilité marginale qui importe, à savoir l'utilité de la dernière unité consommée .plus cette dernière unité est rare, plus son utilité marginale est élevée.*

*-Les marchés sont les lieux de rencontre entre les offres et les demandes en produits, travail ou capital. Les néoclassiques ont une vision théorique des marchés. Dans un environnement concurrentiel, les marchés sont parfaitement flexibles et permettent d'obtenir des équilibres sans autre intervention extérieure.*

### **II.4. Les théories keynésiennes :**

*L'économiste Keynes s'oppose aux économistes néoclassiques de sous-emplois et propose des politiques économiques permettant de résorber le chômage. La théorie keynésienne s'appuie sur les fondements essentiels suivants :<sup>19</sup>*

*-une approche essentiellement macroéconomique : dans les sociétés modernes, l'activité évolue sous l'influence non des acteurs individuels, mais des groupes sociaux et des comportements collectifs ; ainsi, les données globales –les agrégats- sont les variables significatives.*

*-la demande effective : A la différence des classiques pour qui c'est l'offre qui crée la demande ,pour Keynes, l'activité dépend essentiellement de la demande effective ,c'est-à-dire que la demande anticipée par les entreprises ;c'est, en effet, la demande anticipée de biens de consommation et de biens de production qui détermine le niveau de la production, donc le niveau de l'emploi.*

*-la monnaie est active : Keynes rejette la loi des débouchés ; il considère que la monnaie n'est pas neutre et qu'elle est demandée pour elle-même. Dès l'ors, les comportements de thésaurisation peuvent conduire à une insuffisance de la demande adressée à l'économie. Par ailleurs, la monnaie est un pont entre le présent et l'avenir ; elle concerne donc les arbitrages internes temporels d'argent qui prennent leurs décisions dans l'incertitude.*

---

<sup>19</sup> : Remi LEURION, Pierre FROIS, op –cit, p16.

### **Section (III) : Le Commerce extérieur en Algérie**

*Le commerce extérieur algérien est constitué principalement par les hydrocarbures qui sont toujours dominateurs, et qui représentent également 96.5% en moyen total des exportations depuis l'ouverture de l'économie nationale, et la catégorie des produit semi fini vient en deuxième position, les groupes de bien d'équipement industriel et biens de consommation viennent ensuite. Pour les importations, elles constituent de l'équipement industriel, la catégorie d'alimentation et la catégorie des produits semi fini.*

*Dans cette section, nous allons présenter la structure des échanges extérieurs en Algérie durant la période 2010 à nos jours, puis sa répartition par région économique et par pays.*

#### **III.1.structure des échanges extérieurs en Algerie :**

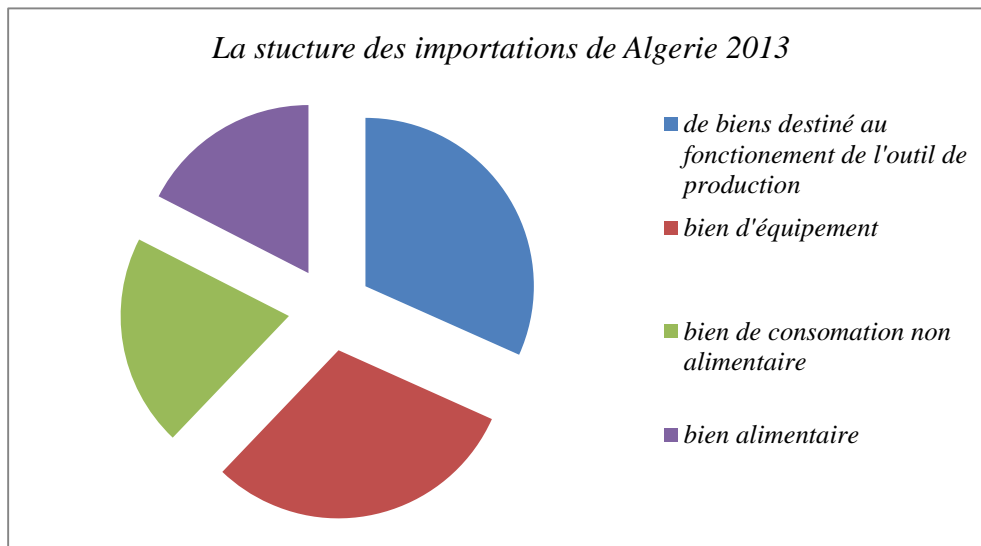
*Evolution du Commerce extérieur de l'Algérien dans la période (1995-2010) à été marquée par une forte augmentation des opérations d'importations et d'exportations particulièrement à partir de l'année 2004. Cette évolution s'explique en partie par la libéralisation effective du commerce extérieur à partir de l'année 1995 et par la mise en œuvre des programmes de relance économique et de soutien à la relance économique engagés à partir de l'année 2004.*

*Dans ce qui suit, on s'intéressera à présenter la structure des importations et des exportation de l'Algerie à partir de l'année 2010.*

##### **III.1.1.Importations**

*Selon CNIS en 2010 ,le montant global des importations a été évalué à 40.21 Milliard USD soit une hausse de 2.34% par rapport à l'année 2009,cette hausse est due à une légère augmentation de l'ensemble de groupe de produit à l'exception de celui de biens de consommation non alimentaire.Comme la montre la graphique N°01,les importations algériennes sont constituées de biens destinés à l'outil de production,qui arrivent en tête des importations à hauteur de 31.71%,suivis des biens d'équipements à hauteur de 30.41% ,des biens de consommation non alimentaires à hateur de 20.42% et enfin des biens alimentaires à hauteur de 17.47%.Cette répartition par groupe de produits au cours de l'année 2013 permet de relever des augmentations pour l'ensemble des groupes de produits à l'exception des biens destinés au fonctionements de l'outil de production.*

**Graphique N°01 : La structure des importations de l'Algérie par groupe de produit en 2013.**



Source : DGRECI/PPSEE-8 mai 2014 ,consultés le 29/04/2019 à 18:22.

Selon l'agence nationale du commerce extérieur ALGEX, les biens alimentaires ont augmenté soit de 17.60% en 2016 à 18.40% en 2017, les biens d'équipements agricoles de 1.1% à 1.30% et les biens de consommations non alimentaires de 17.7% à 18.4% sur la même période, à l'inverse des diminutions pour les biens d'équipements industriels de 32.90% à 30.40%.

En effet, le commerce extérieur algérien a enregistré au cours du premier trimestre de 2018, un déficit de balance commerciale de -490 milliard et un volume des importations de 11.21 Milliard USD, soit une baisse de 5.99% par rapport aux résultats du premier trimestre 2017, comme montre le tableau N°05.

## Chapitre (I) : Généralités sur commerce international.

**Tableau N° 05 : Les statistiques du commerce extérieur de l'Algérie 2015-2018 (valeur en million).**

|                        | 2015     |         | 2016     |         | 2017    |         | 2018     |         |
|------------------------|----------|---------|----------|---------|---------|---------|----------|---------|
|                        | dinars   | dollars | dinars   | dollars | Dinars  | dollars | dinar    | dollars |
| importations           | 5193460  | 51.70   | 5115135  | 46.73   | 1310214 | 11.92   | 1278 301 | 11.21   |
| exportations           | 3481837  | 34.67   | 3161344  | 28.88   | 921834  | 89.38   | 1222 289 | 10.72   |
| balance commerciale    | -1711623 | -17.03  | -1953791 | -17.84  | -388380 | -2982   | -56012   | -490    |
| taux de couverture (%) | 67       |         | 62       |         | 75      |         | 96       |         |

Source : Tableau réalisé par nous même à partir des données du Centre National de l'Informatique et des Statistiques (CNIS).

### **III.1.2. Exportation :**

Les exportations des hydrocarbures constituent toujours l'essentiel des recettes d'exportation algériennes avec une part de 97.14% de la structure globale des exportations soit équivalents de 55.045 milliards USD contre 42.6 milliards en 2009. Cette hausse de l'année 2010 s'explique par une appréciation des cours du brut, lesquels ont atteint les 80-90 dollars américains lors du dernier semestre de l'année 2010.

En 2018, les exportations hydrocarbures représentent une part de 93.13% du volume globale des exportations et une hausse de 15.26% par rapport à l'année 2017.

Quant aux exportations hors hydrocarbure, celles-ci demeurent marginales et constituent uniquement 2.86% du volume global des exportations, cependant et selon CNIS<sup>20</sup>, elles ont enregistré pour l'année 2010 une augmentation de l'ordre de 52% par rapport à l'année 2009, cette augmentation se traduit principalement par la hausse des exportations des produits dérivés de pétrole et à celles du sucre dont le montant est évalué à 231.35 millions USD contre 7 millions uniquement en 2009.

Pour l'année 2018, elles restent toujours marginales, avec seulement 6.87% du volume global des exportations, soit l'équivalent de 2.83% milliards de USD, malgré qu'elles ont enregistré une augmentation de 46.63% par rapport à l'année 2017.

➤ La faiblesse de la diversification des exportations relève de :<sup>21</sup>

-La nature de la structure de l'économie nationale.

<sup>20</sup> : Centre National de l'Informatique et des Statistiques (CNIS), 2015-2018.

<sup>21</sup> : CNUCED, consulté le 29/04/2019 à 15h30.

## Chapitre (I) : Généralités sur commerce international.

---

- La faiblesse des investissements dans les produits destinés aux marchés étrangers.

- Le climat des affaires non favorable aux PME exportatrices<sup>22</sup>.

### **III.2. Répartition des échanges extérieurs de l'Algérie par région économique et par pays**

On s'intéressera dans cette partie à la répartition des échanges extérieurs de l'Algérie par région économique et par pays.

#### **III.2.1. Répartition par région économique :**

La répartition du commerce extérieur de l'Algérie par région économique, au cours de l'année 2010 révèle que les échanges du pays demeurent polarisés sur les partenaires traditionnels, en effet, les pays de OCDE (UE + pays hors UE) représentent 67.24% des importations de l'Algérie et 85% de ses exportations.

La reprise économique a permis une forte croissance des exportations au cours des années 2010 et 2011, avant de ralentir au cours de l'année 2012, suite à la baisse de la demande mondiale, et plus particulièrement, à la demande américaine, engendrant une diminution des exportations algériennes. Néanmoins, la stabilité de la demande européenne a permis d'atténuer, partiellement, les effets de la baisse de la demande américaine.

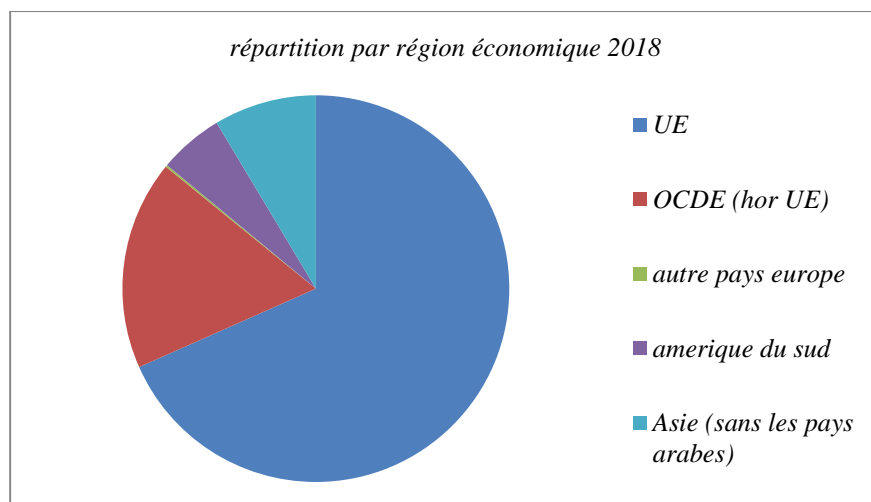
À partir de l'année 2014 à 2018, les pays de l'Union européenne restent les principaux partenaires de l'Algérie avec une part de 45.26% des importations et 59.23% des exportations, pour les pays de OCDE (hors UE), ils viennent en deuxième position avec une part de 13,31% des importations de l'Algérie en provenance de ces pays et de 20,54% des exportations de l'Algérie vers ces pays. Par rapport aux autres régions, ils restent toujours marqués par des faibles proportions, comme montre le graphique N°02.

---

<sup>22</sup> : CNUCED, consulté le 29/04/2019 à 15h30.

## Chapitre (I) : Généralités sur commerce international.

**Graphique N°02 : La Répartition des échanges extérieurs de l'Algérie par région économique 2018.**



Source : CNIS, 2018.

### III.2.2. Répartition par pays

A l'intérieur de ces régions économiques on peut relever les principaux clients et fournisseurs de l'Algérie

➤ Les principaux fournisseurs de l'Algérie :

Le tableau N° 06 montre la part des différents fournisseurs d'Algérie durant l'année 2010.

**Tableau N° 06 : Les principaux fournisseurs de l'Algérie 2010.**

|           |  |
|-----------|--|
| France    | Elle constitue le premier fournisseur de l'Algérie avec une valeur de 3.685 milliards USD, ce qui représente 15.40% des importations globales.             |
| Italie    | Elle constitue le 2 <sup>e</sup> fournisseur de l'Algérie avec 2.552 milliards soit 10.96% des importations globales.                                      |
| Chine     | Elle occupe la troisième place avec un volume équivalent à 2.021 milliards USD, soit 8.68% des importations globales.                                      |
| Espagne   | Etant le quatrième fournisseur avec un volume de 1.708 milliards USD, ce qui représente 7.33% du total des importations.                                   |
| Allemagne | occupe le cinquième rang dans la liste des fournisseurs de l'Algérie avec un volume équivalent à 1.305 milliard USD, soit 5.60% du total des importations. |

Source : CNIS.

Durant les sept mois de l'année 2018, la Chine représente le principal fournisseur avec une part de 15.36% des importations suivis par la France de 9.91% et l'Italie de 8.18%.

➤ Les principaux clients :

Le tableau N°07 montre la part des différents clients de l'Algérie durant l'année 2010.

**Tableau N°07 : Les différents clients de l'Algérie (2010).**

|                   |  |
|-------------------|--|
| <i>Etats-Unis</i> | <i>Les Etats unis demeurent les premiers clients de l'Algérie, avec une valeur de 8.285 milliards USD, soit une proportion de 22.64% de ses exportations globales.</i> |
| <i>Italie</i>     | <i>L'Italie occupe la 2<sup>e</sup> position avec un montant global de 4.910 milliards, soit 13.40% des ventes algériennes vers l'étranger.</i>                        |
| <i>Espagne</i>    | <i>Etant le troisième client de l'Algérie avec un volume de 3.810 milliards USD, soit un taux de 10.40% des exportations.</i>  |
| <i>France</i>     | <i>elle représente le quatrième client de l'Algérie, avec un montant de 2.860 milliards USD, qui équivaut à 7.81% du total des exportations.</i>                       |

Source : CNIS.

*Durant l'année 2018, l'Italie a été le principal client avec une part de 13.89% des ventes algériennes à l'étranger, suivie par l'Espagne de 12.16% et la France de 11.71%, de ce fait, l'Algérie a abouti la conclusion d'un accord d'association avec l'UE pour la mise en place d'une zone libre échange.*

### **Conclusion**

*Le commerce international peut donc être défini comme l'ensemble des transactions commerciales entre les différentes nations du monde .L'évolution du commerce mondial est donc liée à la production des nations, à leurs puissances ainsi qu'à l'état de leur relation.*

*L'importance des exportations algériennes des hydrocarbures est connu depuis son indépendance se renforce dans l'économie nationale. La dépendance de l'économie algérienne à une seule ressource qui est les hydrocarbures constitue une conséquence néfaste qui fragilise l'économie algérienne, en 2012, le secteur des hydrocarbures a contribué à 36% au PIB, de ce fait, l'Etat algérien doit prendre des mesures afin de réduire la dépendance de son économie l'égard d'une ressource non renouvelable.*

*En effet, l'accord d'association avec l'UE est intervenu dans une dynamique de développement économique et social par des programmes nationaux importants de soutien à la croissance et à la relance économique, de ce fait, l'UE demeure le principal partenaire dans les échanges commerciaux avec plus de 60% des ventes hydrocarbures et plus de 65% des importations algériennes proviennent de ces pays avec une part de marché de plus de 52%.*



## **Chapitre II**

**Les aspects théoriques de la banque et des modes  
pratiques du financement du commerce extérieur**

## **Introduction**

Depuis sa création en 1966, le système bancaire algérien n'a pas cessé d'évoluer, les changements qui ont concrétisé le secteur bancaire algérien, soit dans ses structures, soit dans ses prérogatives, résultent de divers événements d'ordre politique, économique et social. C'est ainsi que les pouvoirs publics ont été amenés à renforcer le secteur par la création de nouvelles banques, ensuite à modifier les textes réglementaires.

Dans ce chapitre, nous tenterons d'expliquer les notions de base sur la banque dans la première section, ensuite, en seconde section, on s'intéressera aux moyens et instruments de paiement utilisés dans le cadre des échanges extérieurs, enfin, la dernière section se déroule sur l'évolution du système bancaire algérien.

### **Section (I) : Généralité sur la banque**

Nous aborderons, dans cette section, la définition de la banque, son rôle et ses classifications ainsi les différentes typologies de risque.

#### **I.1. Définition de la banque :**

Une banque est une entreprise de services, produisant et vendant des services financiers variés. En effet, il est possible de dénombrer quatre missions principales assurées par les établissements bancaires : la gestion du système de paiement, l'intermédiaire, le conseil, est un rôle politique.<sup>23</sup>

#### **I.2 Le rôle des banques :**

Une banque collecte des fonds au travers de l'activité appelée de dépôts quelle va ensuite traitée au travers de son activité dit crédit.<sup>24</sup>

##### **I.2.1. La collecte des dépôts :**

Il existe deux grande formes de dépôts : les dépôts à vue et les dépôts à terme :

-Le dépôt est dit à vue lorsque les sommes déposées sont exigibles immédiatement, pouvant être restituées à tout moment sur simple demande du déposant ou de son mandataire.

-Les dépôts à terme sont des fonds déposés par les particuliers ou les entreprises qui, sauf diminution ou suppression de la rémunération, ne peuvent être récupérés avant la date convenue entre le client et sa banque. La durée de ces dépôts à terme est comprise entre un mois et cinq ans.

---

<sup>23</sup> : Pascal LOROT ; « Dictionnaire de la mondialisation », Edition Ellipses, 2001, paris, p44.

\* : un dépôt est constituée par une somme d'argent (espèces, cheque,...etc.) qu'un client remet à son banquier.

<sup>24</sup> : Catherine KARYOTIS ; « L'essentiel de la banque », Edition Lextenso, France 2015-2016, pp20-26

### **I.2.2. Les crédits :**

*Les banques ont pour fonction historique de financer l'économie .On distingue deux grands types de crédits : crédits aux particuliers et les crédits aux entreprises.*

✓ *Dans les crédits aux particuliers on recense deux types :*

*-Les crédits à court terme ou à la consommation : la facilité de caisse ou le découvert sont des techniques de financement d'un problème de trésorerie d'un maximum d'un mois pour la facilité, de quelque semaines à quelque mois pour le découvert.*

*-crédit immobilier : le premier type de crédit immobilier est le crédit classique pouvant financer l'intégralité du bien pour une durée comprise entre 2 à 35 ans, remboursable selon un échancier mensuel, trimestriel ou semestriel pour des montants constant, progressif ou dégressifs avec différé ou franchise possible.*

✓ *Dans les crédits aux entreprises, on recense deux modes de financement qui s'offrent aux entreprises*

*-Les crédits de trésorerie : les crédits par caisse sont des autorisations données par la banque à sa clientèle entreprise d'avoir des comptes courant débiteurs.*

*-Les crédits d'investissement : les crédits bancaires classiques à moyen (2 à 7 ans) ou long terme (7 à 20 ans sont accordés par les banques.*

### **I.3. La classification des banques :<sup>25</sup>**

*Le développement de l'économie mondiale et les changements intervenus sur les plans financiers , économiques et politiques , l'organisation de la profession bancaire est devenue une nécessité pour une nation moderne .Certains événements financiers illustrés par des «faillites» de banques qui utilisent d'une manière irrationnelle les dépôts des clients , les tendances politiques des dirigeants au pouvoir et à la spécialisation des secteurs économiques ( agriculture , industrie , service etc....)sont à la base des règles de la spécialisation des banques dans le monde . En général, les banques peuvent être classées en trois catégories essentielles à savoir : les banques de dépôts, les banques d'investissement et les banques d'affaires.*

---

<sup>25</sup> : [http:// m-elhadi over-blog.com/article-Définition-et-rôle-des banque-99109791 html](http://m-elhadi-over-blog.com/article-Définition-et-rôle-des-banque-99109791.html) ; consulté 19/03/2019.

*-Les banques de dépôts : sont celles dont l'activité principale consiste à effectuer des opérations de crédit et à recevoir du public des dépôts de fonds à vue et à terme.*

*- Les banques d'investissement : sont également appelées banques à moyen et long terme. Leur activité consiste à accorder des crédits dont la durée est supérieure à deux(02) ans.*

*-les banques d'affaires : sont celles dont l'activité principale est outre l'octroi des crédits, la prise et la gestion de participations dans des affaires existantes ou en formation. Les opérations de financement engagées par les banques d'affaires immobilisent des capitaux pour une longue période d'où l'utilisation de leurs capitaux propres .Elles peut également utiliser les fonds de dépôts stables dont la durée est égale au moins à deux ans.*

#### ***I.4. Typologie de risques liés à l'activité bancaire.***

*Les systèmes de paiement doivent tenir compte de plusieurs risques dont on énumère :<sup>26</sup>*

- *Risque de crédit :*

*Le risque de crédit est un risque de contrepartie, inhérent à l'activité des banques. C'est le risque de ne pas être remboursé à l'échéance du prêt. Son appréciation et sa gestion appartiennent forcément à la banque.*

- *Risque de liquidité :*

*Le risque e liquidité est nait de l'activité de transformation des échéances d'une banque. C'est donc un risque de transformation qui apparait lorsque les échéances des emplois sont supérieures aux échéances des ressources .Face à ce risque, les banques vont d'abord chercher à le minimiser en collectant des dépôts longs.*

- *Le risque de taux :*

*Le risque de taux existe lorsque les banques détiennent des créances et des dettes à taux fixe et a taux variable.*

- *Le risque de change :*

*Le risque de change existe lorsque des coûts ou des cash-flows sont libellés en devises, on parle de risque de change de transaction. Il nait par des transactions financières (prêts et emprunt en devises) ou par des flux de dividendes en devises. Il est mesuré, au moment de la*

---

<sup>26</sup> : Catherine KARYOTIS, *op-cit*, pp 58-65.

*clôture des comptes, par la différence entre les dettes et les créances en devise inscrite au bilan pour leur contre valeur au cours de change de fin d'exercice .Les différences apparaissent alors en écart de conversion .Et s'il y a perte latente, une dotation aux provisions au risque est effectuée.*

*Il existe également un risque de change de consolidation qui nait lors du rapatriement des comptes d'une filiale étrangère.*

- *Le risque de marché :*

*Le risque marché est un risque sur le prix des actifs, est un risque de dépréciation et de perte.*

- *Le risque souverain (risque pays) :*

*Le risque souverain est un risque de contrepartie. Il nait lorsqu'il existe des créances ou engagements sur des débiteurs résidents dans des pays concernés par un rééchelonnement ou un effacement de la dette souveraine.*

- *Le risque opérationnel :*

*Le risque opérationnel est un risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable aux procédures, au facteur humain et aux systèmes, ou à des cause externes.*

- *Le risque global d'insolvabilité (risque de faillite) :*

*L'ensemble de ces risques converge vers un risque pour l'établissement financier. La solidité des banques dépend d'abord des fonds propres car sont des ressources qui leur appartiennent en propre, au contraire des dépôts qui, même si les banque les utilisent, restent la propriété des clients. Notons d'ailleurs que le risque d'insolvabilité nait souvent d'un risque d'illiquidité.*

- *Le risque systémique :*

*Le risque systémique nait lorsqu'un opérateur n'est pas en mesure d'honorer ses engagements, entraînant des défaillances en chaine, et mettant de facto en difficultés l'ensemble des acteurs du marché. Il existe sur tous les marchés (organisés ou de gré à gré) et pour toutes activités financières.*

## **Section (II) : Les techniques et instruments de paiement dans le cadre des échanges extérieurs**

*Les opérations effectuées avec l'étranger, appelées opérations du commerce extérieur, sont rendues très complexes du fait de l'éloignement, des problèmes de langues, des usages, des monnaies et des disparités de législations. Importateurs et exportateurs doivent disposer de moyens spécifiques à leur activité. Après avoir précisé les instruments de paiement, nous étudierons les techniques utilisés dans le cadre de financement des importations et des exportations.*

### **II.1. Les instruments de paiement**

*Les instruments de paiement ce sont des outils d'encaissement simple dont disposent les entreprises pour se faire payer. Ce sont des modes de règlement traditionnels et peu couteux qui laissent souvent l'initiative à l'acheteur et qui présentent des risques, excepté dans le cas ou le paiement aura été fait préalablement à l'expédition, hypothèse qui ne concerne que des transactions de faible envergure.*

*Les principaux instruments de paiement utilisés en commerce international sont chèque, virement, lettre de change et billet à ordre.*

#### **II.1.1. Chèque :**

*Le chèque est un écrit par lequel le client d'une banque ou d'un organisme assimilé lui donne l'ordre de prélever une somme sur son compte et de la verser à une personne qu'il désigne, qui peut être soit lui-même soit un tiers. La personne qui émet le chèque est le tireur, la banque sur laquelle le chèque a été émis est le tiré et la personne en faveur de qui il a été établi est le bénéficiaire. <sup>27</sup>*

#### **II.1.2. Le virement <sup>28</sup> :**

*C'est une procédure par laquelle l'acheteur donne l'ordre à son banquier de créditer le compte du vendeur. Peu coûteux, ce système présente en outre l'avantage de la rapidité de la*

---

<sup>27</sup> : Guy CAUDAMINE, jean MONTIER ; « banque et marchés financiers », Edition Economica, 1998, Europe, p447.

<sup>28</sup> : Dénisa Mihaela STANESCU, sabine INARD PATUREL ; « BTS commerce international » ; Studyrama, France 2013, pp269-270.

transmission interbancaire, par l'utilisation du système SWIFT (society for Wordwilde Interbank Financial télécommunication). Mais cet instrument présente un certain nombre d'avantages et de limites qui sont présentés dans le tableau suivant :

**Tableau N°08 : Les avantages et limites de virement**

| Avantages   | Limites  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>-fonctionnement 24/24 heures</li><li>-coût réduits (variable selon le pays)</li><li>-rapidité de paiement</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>-l'initiative est laissée à l'acheteur (risque de retard)</li><li>-pas de garantie de paiement pour le vendeur (risque de non-paiement)</li><li>-le risque pays existe</li></ul> |

Source : Dénisa Mihaela STANESCU, sabine INARD PATUREL ; op-cit, p270.

### **II.1.3. La lettre de change ou traite :**

C'est un document par lequel le tireur (exportateur) donne l'ordre au tiré (l'importateur) de payer une certaine somme lui-même (ou à un tiers) soit à vue, soit à une date convenue.

L'exportateur émet la traite et l'envoie en même temps que la facture et la marchandise. Elle est signée par l'importateur après réception puis l'importateur la retourne à l'exportateur.

Pour plus de sécurité de paiement, il existe la traite avalisée, la banque de l'importateur va s'engager à payer à échéance. Cette instrument présent un certains nombre d'avantage et de limites qui sont présentés dans le tableau suivant :

**Tableau N°09 : Les avantages et limites de la lettre de change.**

| Avantages  | Limites   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>-possibilité de négociation à un taux intéressant en cas de difficultés de trésorerie</li><li>-émission par l'exportateur</li><li>-Sécurité de paiement de la traite avalisée</li><li>-Détermine précisément la date de paiement</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>-Délai d'encaissement long</li><li>-risque de non paiement en l'absence d'aval</li><li>-le risque pays existe : diversité des traitements juridiques selon les pays, risque de non transfert.</li></ul> |

Source : Dénisa Mihaela STANESCU, sabine INARD PATUREL ; op-cit, p270.

#### II.1.4. Le billet à ordre

Le billet à ordre est un écrit par lequel une personne appelée souscripteur (le débiteur, c'est-à-dire le client) reconnaît sa dette et s'engage à payer à une autre personne appelée bénéficiaire (le créancier, c'est-à-dire le fournisseur, ou un tiers désigné par lui) une certaine somme à une époque déterminée. Cet instrument présente un certain avantages et limites comme le montre le tableau suivant :

**Tableau N°10 : Les avantages et limites de billet à ordre.**

| Avantages  | Limites  |
|--|--|
| -reconnaissance de dette<br>-Possibilité d'accorder un délai de paiement tout en mobilisant la créance, par escompte | -Emission à l'initiative de l'acheteur<br>-Risque de perte ou vol<br>-Risque d'impayé. |

Source : Dénisa Mihaela STANESCU, sabine INARD PATUREL ; op-cit, p270.

#### II.1.5. Les carte bancaire

Entant que moyen de paiement, les cartes bancaires ne représentent que des avantages pour toutes les parties : pour le porteur, la carte est un moyen de paiement simple et universel ; pour le commerçant, elle comporte une garantie de paiement et le dispense d'entreposer du cash ; pour les banques, la carte est un instrument entièrement informatisé dont les coûts de traitement sont faibles<sup>29</sup>.

On distingue différents types de cartes bancaires<sup>30</sup>:

-Les cartes de retrait qui permettent de retirer de l'argent dans les distributeurs automatiques de réseau bancaire dans lequel est ouvert le compte, de consulter ses comptes, d'effectuer des dépôts, de commander des chéquiers.

-Les cartes de paiements contrôlés, qui nécessite un contrôle systématique de la provision du compte. Si le compte ne dispose pas du solde nécessaire, le paiement est refusé.

-Les cartes paiements classiques qui permettent, en plus des opérations précitées, de payer directement chez les commerçants et d'effectuer des achats à distance (Internet et téléphone). Elles sont à débit immédiat ou différé, c'est-à-dire que le compte est prélevé le

<sup>29</sup> : Sara BOUMAZA, sara DJABOU ,« développement et modernisation du système de paiement en Algérie cas BADR », mémoire fin cycle, MBEI, Bejaïa, 2016-2017, p18.

<sup>30</sup> : Les moyens de paiements moderne ; In [http:// www.linternaute.fr](http://www.linternaute.fr); consulté le 25/05/2019 à 12h00.



*moment de la transaction, ou les paiements sont regroupés et débités globalement une fois dans le mois.*

## ***II.2.Le financement des importations***

*Un importateur peut régler ses achats grâce à la remise documentaire, au crédit documentaire et le paiement à l'avance.*

### ***II.2.1. Remise documentaire***

*Il s'agit d'un mécanisme initié par l'exportateur ayant recours aux services d'une banque afin de faire recouvrer le paiement auprès de l'importateur. Ce recouvrement s'opère par la transmission de documents financiers, comme la lettre de change, le billet à ordre, le chèque ou tout autre document similaire de nature à obtenir le paiement, et de documents commerciaux.<sup>31</sup>*

✓ *Les intervenants sont:*

*-L'exportateur (donneur d'ordre):qui confie l'encaissement documentaire à sa banque.*

*-La banque remettante qui est la banque de l'exportateur .Elle agit selon les indications portées sur la lettre d'instructions du donneur d'ordre.*

*-L'importateur ou le tiré, qui est celui qui devra payer sur présentation des documents, ou accepter une traite.*

*-la banque présentatrice qui est la banque correspondante de celle de l'exportateur, située dans le pays de l'importateur .Elle est chargé de l'encaissement de la créance contre remises des documents*

✓ *Intérêt de la remise documentaire<sup>32</sup>*

*C'est un système simple, fonctionnant à l'initiative du vendeur et peu coûteux. Certaine risque, non négligeable, subsistent malgré tout.*

---

<sup>31</sup> : David LEBOITEUX, « Trade finance, principes et fondamentaux ».2<sup>e</sup> Edition RB, Paris ,2017.p45

<sup>32</sup> : V. MEYER, C.ROLIN, « techniques du commerce international », Edition NATHAN, paris, 2000, p92.

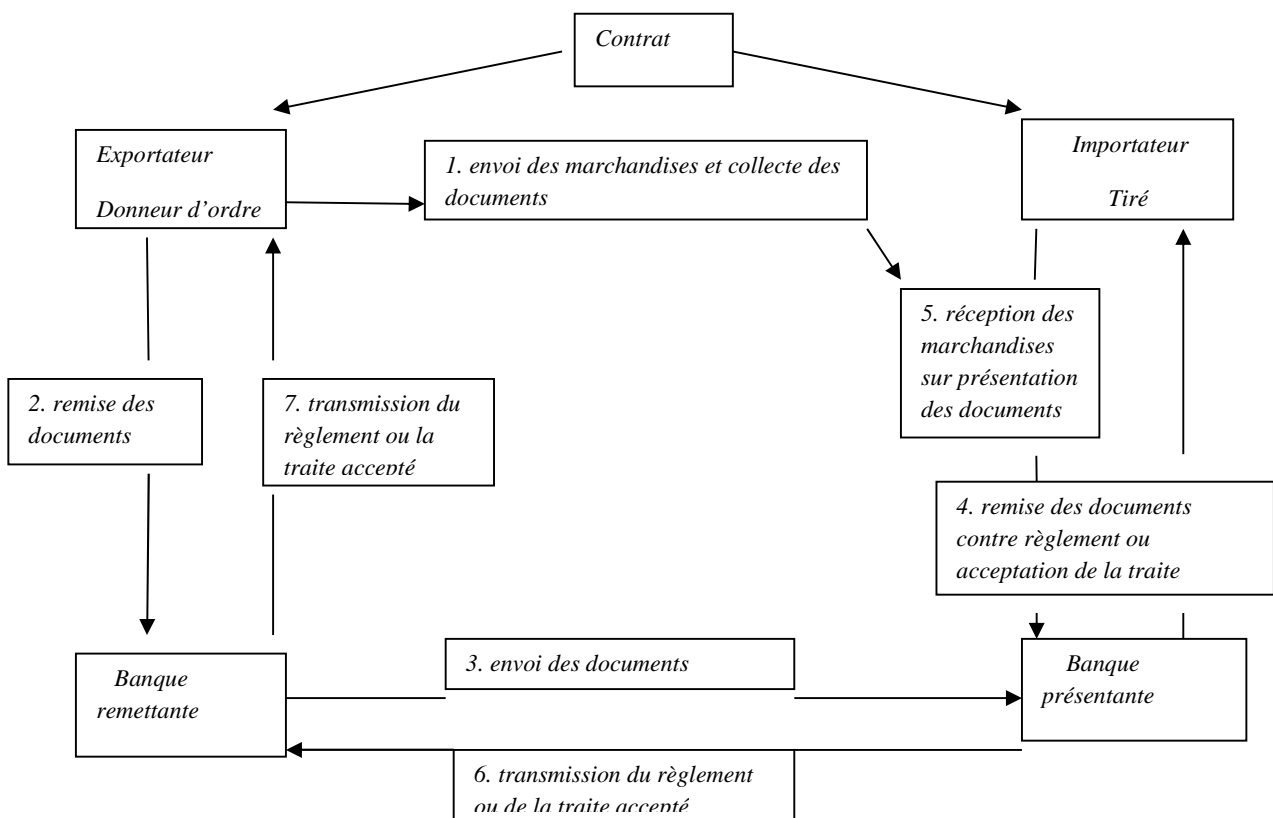
-En cas de non paiement, si l'acheteur ne récupère pas les produits, la marchandise doit être revendue sur place, rapatriée, voire même abandonnée.

- Les traites acceptées et non garanties par un aval bancaire peuvent ne pas être honorées à l'échéance.

-Les paiements régulièrement effectués peuvent ne pas parvenir au vendeur : risque de non transfert des fonds entre deux pays.

Il convient donc d'utiliser la remise documentaire dans le cadre de relations commerciales avec des partenaires sur localisés dans des pays avec lesquels le risque de non transfert sont quasi inexistant. Le mécanisme de remise documentaire est représenté par le schéma ci – après :

Figure N°03: Le mécanisme de remise documentaire



Source : Dénisa Mihaela STANESCU, sabine INARD PATUREL, op-cit, p272.

### **II.2.2.Crédit documentaire** <sup>33</sup>

*Le crédit documentaire est l'engagement d'une banque à payer un montant déterminée au fournisseur d'une marchandise ou d'une prestation, contre remise, dans un délai fixé de documents conformes prouvant que la marchandise a été expédiée ou la prestation effectuée. L'objet du crédit documentaire est de garantir le respect des engagements des deux parties, de la banque de l'exportateur, de la banque de l'importateur et des banques partenaires.*

- **Différentes formes de crédoc ont distingue :**

*-L'irrévocabilité du crédit documentaire :*

*Pour donner toute sécurité à l'exportateur, le crédit doit être irrévocable de la part de la banque émettrice et confirmé par la banque notificatrice .L'exportateur possède alors un engagement ferme de la part de cette dernière, il est assuré d'être réglé pourvu qu'il soit en mesure de présenter à la banque ,avant l'expiration de la validité du crédit, les documents conformes aux exigences du crédit documentaire ,dans les condition fixées par les règles et Usances600.*

*-La confirmation du crédit documentaire :*

*Lorsqu'au contraire, le banquier notificateur s'engage personnellement à effectuer le règlement, le crédit est dit confirmé.*

*Si la confirmation est ajoutée par une banque de premier ordre, le bénéficiaire n'a pas à s'inquiéter. Mais si l'engagement est celui d'une banque lointaine, sans confirmation par une autre banque, c'est pour le vendeur la première vérification à faire.Cette confirmation « de signature » permet de couvrir le risque politique de non transfert du pays émetteur, ainsi que le risque d'insolvabilité de la banque émettrice.*

- **Les intervenants sont :**

*-L'exportateur qui est le bénéficiaire.*

*-La banque notificatrice qui signifie la banque qui notifie le crédit à la demande de l banque émettrice.*

---

<sup>33</sup> : Philippe GARSUAULT, Stéphane PRIAMI, « opérations bancaires à l'international »,2<sup>e</sup> Edition RB, paris, 2015, pp118-129.

-L'importateur qui est le donneur d'ordre ou la partie qui a demandé l'émission du crédit.

- La banque émettrice qui signifie la banque qui émet un crédit à la demande d'un donneur d'ordre ou pour son propre compte.

Le crédit documentaire présente un certain nombre d'avantages et limites comme le montre le tableau suivant :

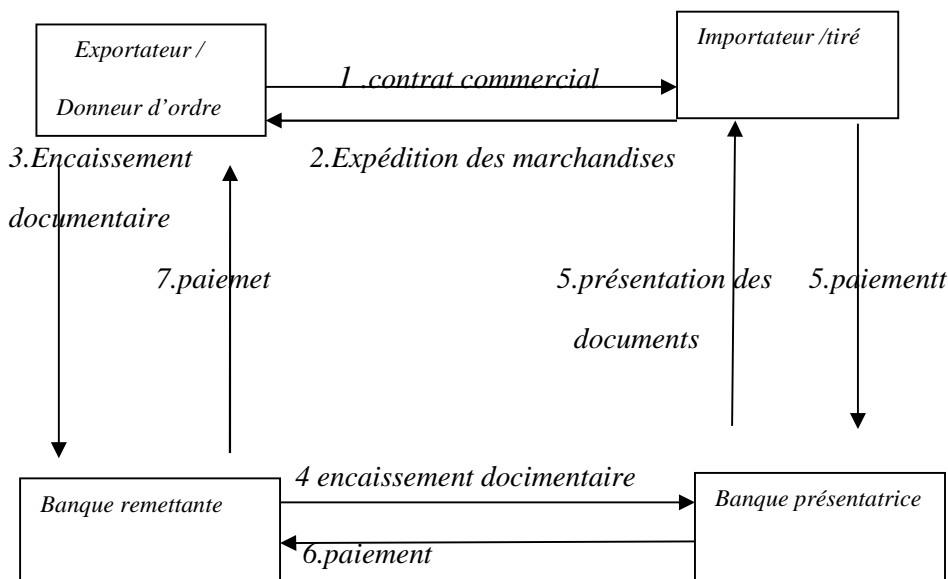
**Tableau N°11 : Les avantages et limites du crédit documentaire.**

| Avantages  | Limites   |
|--|---|
| <p>-c'est la banque de l'acheteur qui s'engage vis-à-vis du vendeur et cet engagement est définitif (sécurité de paiement)</p> <p>-rapidité de paiement si le Credoc est réalisable aux caisses de la banque notificatrice.</p> <p>-le Credoc irrévocable et confirmé donne les garanties les plus complètes au fournisseur mais exige de sa part une parfaite maîtrise de son utilisation par un personnel très qualifié.</p> | <p>-procédure complexe : la moindre erreur ou disparité au niveau des documents remet en cause l'engagement bancaire.</p> <p>-formalisme rigoureux ; conformité des documents et dates butoirs.</p> <p>Cout élevé : pas de Credoc pour les faibles montants car cout des commissions bancaires élevé.</p> |

Source : Dénisa Mihaela STANESCU, sabine INARD PATUREL ; op-cit, p277

Le mécanisme du crédit documentaire est représenté par la figure ci après :

**Figure N° 04: Le mécanisme du crédit documentaire**



Source : David LEBOITEUX ; Op-cit p47.

### **II.2.3. Le paiement à l'avance :**

Le règlement d'une marchandise avant son expédition supprime naturellement tout risque quant à l'encaissement de la créance et à son délai. Ce mode de paiement est parfaitement accepté sur le plan international pour des commandes occasionnelles.<sup>34</sup>

### **II.3. Financement des exportations court, moyen et long terme**

Les besoins de l'exportateur vont se manifester également après la livraison de sa production. La banque peut lui proposer des crédits de mobilisation à court terme ou des crédits spécifiques à moyen ou long terme.

#### **II.3.1. La mobilisation de créances nées à court terme (MCNE)<sup>35</sup>**

La mobilisation de créances nées à court terme (MCNE) peut concerner des opérations commerciales exports et domestiques. Cette procédure permet aux vendeurs qui ont accordé des délais de paiement d'obtenir le financement du montant total de leurs créances, à condition qu'elles existent juridiquement et soient matérialisées par une traite.

#### **II.3.2. L'affacturage**

L'affacturage consiste en un transfert des créances nées et exigibles d'un exportateur au profit d'un factor. L'exportateur perçoit le nominal des créances diminuées des commissions. En cas d'impayé à l'échéance, le factor assume le risque de crédit. L'affacturage est basé sur la cession de factures nées résultant de la vente de biens ou de services.

#### **II.3.3. Le crédit fournisseur<sup>36</sup>**

Le crédit fournisseur est un escompte accordé au fournisseur qui a consenti à son partenaire étranger des délais de paiement ; le crédit lui permet d'encaisser au moment de la livraison (partielle ou totale) le montant des sommes qui lui sont dues à terme par l'acheteur.

Ce crédit porte des avantages et inconvénient à savoir :

---

<sup>34</sup> Guy CAUDAMINE, jean MONTIER, op- cit, p 488.

<sup>35</sup> : Legrand GHISLAINE, Martini HUBERT, « commerce international » ; 3<sup>ème</sup> édition DUNOD, paris, 2010, pp174-175.

<sup>36</sup> : Luc BERNET –ROLLANDE, « principes de technique bancaire » ; 25<sup>e</sup> édition DUNOD, paris, 2008, p 371.

✓ *Avantage pour importateurs* <sup>37</sup>:

*L'importateur aura en face de lui un seul interlocuteur qui joue un triple rôle de producteur, d'exportation et de financier et avec lequel il négocie un seul et unique contrat.*

✓ *Avantage pour le fournisseur :*

*Le dernier bénéficie dans le cadre de ce type de crédit d'une grande liberté de manœuvre car il est le seul à négocier le contrat commercial face à l'acheteur.*

*Les conditions de crédits fournisseur font l'objet d'un article « modalité de paiement » dans le contrat qui définit les conditions du crédit (taux d'intérêt, durée du crédit, modalité de remboursement).*

✓ *Inconvénient pour acheteur :*

*Le prix du matériel et la prestation de service sont intégrés dans le même contrat. Il s'ensuit que le crédit fournisseur ne laisse pas apparaître la valeur réelle du matériel à acquérir. Le fournisseur aura tendance à gonfler ses prix, le plus souvent, pour tenir compte des frais, charges et risque éventuels.*

✓ *Inconvénient pour le fournisseur :*

*En cas d'impayé par l'acheteur, l'exportateur reste débiteur des banques, il doit selon les règles cambiales rembourser le banquier à qui il a remis sa créance en escompte. Il peut se retourner vers les organismes d'assurance pour rembourser la partie assurée*

### ***II.3.4. Le crédit acheteur*** <sup>38</sup>

*Le crédit acheteur est un prêt consenti directement par une banque à un acheteur étranger. Le crédit acheteur a pour but de décharger le fournisseur de tout souci de financement. Dans ce type de financement il y a deux contrats : un contrat commercial et un contrat de crédit.*

*-contrat commercial : définit les obligations respectives du vendeur et de l'acheteur, c'est-à-dire les prestations de l'un et le paiement de l'autre.*

---

<sup>37</sup> : Institut de la formation bancaire ; « certificat professionnel spécialisé en financement de commerce international » ,2012 ; p24.

<sup>38</sup> : Luc BERNET –ROLLANDE ; op –cit, p373.

*-contrat de crédit, dit couverture de crédit, permet aux banques de proposer, sous certaines conditions, à l'acheteur, qui devient ici emprunteur, la mise à disposition en temps utile des sommes nécessaires au respect de ses engagements de paiement au comptant.*

### ***Section(III) : Evolution du système bancaire algérien***

*Le système bancaire algérien s'est constitué en trois étapes : une étape de nationalisation et de monopole qui se refaire à un système de gestion étatique centralisé de l'économie qui durera jusqu'aux milieux des années 80, une étape de libéralisation qui s'étalera de 1986 à 2009 et une étape actuelle qui limite la liberté d'installation et institue le partenariat pour toute installation de banque étrangère.*

#### ***III.1. La période de 1962 à 1966 :***

*Selon Hamid .TEMMAR <sup>39</sup>; l'Algérie en 1962, se dote des instruments juridiques et institutionnels nécessaires à l'établissement de sa souveraineté monétaire. Cela se traduit par la création d'une monnaie nationale, le dinar algérien, et par la création de la banque centrale d'Algérie. Pour financer le développement économique du pays, l'Algérie a opéré progressivement une algérianisation d'un secteur bancaire et financier qui, jusqu'à la fin des années 1960, est encore largement composé d'opérateurs privés et étrangers .Au terme de la période, le secteur devient exclusivement public et spécialisé.*

*Selon Abdelkrim NAAS :<sup>40</sup> à partir de 1966, l'édification du système bancaire national sera complétée par la transformation des banques privées étrangères en banques nationales, à savoir la banque nationale d'Algérie, le crédit populaire d'Algérie et la banque extérieure d'Algérie, la création du dinar algérien le 10 avril 1964 : La création de nouvel organisme pour le financement de l'économie et du logement.*

***-La caisse algérienne de développement (CAD) :*** *elle a été créée pour objectif, en premier lieu, de prendre la relève d'organismes français ayant cessé leurs activités comme le crédit foncier en France, le crédit national, la caisse des dépôts et consignations, la caisse nationale des marchés de l'Etat ainsi la caisse d'équipement et de développement de l'Algérie ; en second lieu, la mise en place d'un instrument privilégié pour le développement. Ce caractère*

---

<sup>39</sup> : Hamid TEMMAR, « l'économie de l'Algérie, le système économique ; la transformation du cadre de fonctionnement de l'économie nationale » ; TOME II, office des publications universitaires, 1970-2014, p37.

<sup>40</sup> : Abdelkrim NAAS, « le système bancaire algérien », éditions INAS, Alger, 2003 », ppp31-32-40.

privilège apparaît au niveau des missions qui lui sont confiées mais également au niveau de ses organes de gestion.

**-La caisse nationale D'épargne et de prévoyance(CNEP) ;** Après la création de la caisse algérienne de développement en 1963, la mise en place du système bancaire national a concerné l'épargne populaire et l'institution d'un intermédiaire financier spécialisé dans la collecte de la petite épargne monétaire individuelle en vue de favoriser le crédit au logement et aux collectivités locales en 1964.

### **III.2. La période de 1966 à 1970 :<sup>41</sup>**

Cette période a été marquée par le processus de la nationalisation des banques en commençant par la banque centrale qui fut devenue la banque d'Algérie. Cette période dite algérianisation a été marquée par la création de nouvelles banques commerciales nationales :

**-La banque nationale d'Algérie(BNA)** est la première banque commerciale nationale qui a été créée en juin 1966, elle exerce toutes les activités d'une banque universelle avec un département spécialisé dans le financement de l'agriculture. En 1982, la BNA devient une banque spécialisée avec pour objet principal la prise en charge du financement de l'agriculture.

**- la banque extérieure d'Algérie (BEA)** a été créée en 1967(ordonnance n°67-204), sous la forme d'une société nationale et à pour objet principal de faciliter et de développer les rapports économiques et financiers de l'Algérie avec le reste du monde. En 1989, la BEA change de statut et devient une société par actions (la loi n °88-01de janvier 1988 portant autonomie des entreprises) et gardant le même objet que celui qui lui a été fixé en 1967.

**-la banque populaire d'Algérie (CPA)** a été créée en 1966, après la dissolution de banque populaire tel que la banque populaire commerciale et industrielle d'Alger, la banque régionale du crédit populaire d'Algérie (CPA), qui n'a opéré qu'en Mai 1967, c'est aussi une société nationale, qui a remplacé la caisse centrale de crédit populaire et la banque populaire d'Algérie. La CPA a pour mission le financement de crédit à la consommation, elle exerce les mêmes prérogatives de contrôle sur les entreprises, au même titre que la (BNA).

---

<sup>41</sup> : KPMG ; In [www.Guide](http://www.Guide) des banques et des établissements financier en Algérie ; consulté le 25/04/2019 à 14h30.



### **III.3. La période de 1970 à 1990 :**

Cette période s'est caractérisée par la création de deux banques primaires étant la banque de d'Agriculture et de développement rurale (BADR), et la seconde, il s'agit de la banque de développement locale (BDL) qui à pour le rôle le financement des unités économiques locales.

**-La banque de d'Agriculture et de développement rurale (BADR) est une institution financière nationale issu du démembrement de la BNA, elle est créée en 1982 (décret N°82-106 du 13 mars 1982).Elle a pour activité principale de développer le secteur agricole, de la pêche et la promotion du monde rurale.**

**-La banque de développement locale(BDL) a été créée à partir de restructuration du CPA en 1982, la BDL est la banque des PME /PMI, du commerce au sens large, puis des professions libérales, des particulières et des ménages.**

**- la mutation du système bancaire <sup>42</sup> : La loi n°90-10 du 14-04-1990 relatives à la monnaie et au crédit constitue le principal instrument législatif du processus de réforme économique engagé par le pays 1987 et dont les lois de janvier 1988 ont été les premiers textes à avoir donné le contenu. A cet effet, la loi sur la monnaie et le crédit est donc le prolongement du terrain des mesures de 1988 dans les domaines bancaire et financier ; cette loi organise l'activité bancaire, la monnaie et sa gestion, les relations fonctionnelles entre les deux instruments au sommet du système financier à savoir la banque d'Algérie et le trésor.**

### **III.4. La période de 1990 à 2003 :**

Selon hanya KHERCHI <sup>43</sup>; la loi 90-10 annonçait une rupture par l'instauration des principes de séparation des pouvoirs. Elle consacrait l'indépendance de l'institution de l'émission par rapport au pouvoir exécutif, elle visait la réorganisation de l'économie nationale par l'instauration de mécanismes fondés sur les règles de marché.

---

<sup>42</sup> : Lila BRAHMI,; « Evaluation du système bancaire en algérien à travers sa contribution du financement des projets local : cas des banques de la Wilaya de BEJAIA », option : Monnaie finance et globalisation, 2007-2008, p88.

<sup>43</sup> : hanya KHERCHI ; « L'évolution du système bancaire algérien sous les nouvelles règle prudentielles internationales », Algérie, consulté le 26/052019 à 17h00.

*Durant la décennie 90, le système bancaire algérien a connu une activité intense, entre autre, la création de banques privées. La débâcle de ces dernières a incité les autorités à réfléchir sur les mécanismes et les outils pour une surveillance prudentielle renforcée.*

*L'ordonnance n°01-01 du 27-02-2001<sup>44</sup> qui la modifié et la complète et l'ordonnance n°03-11 du 26 -08- 2003 qui l'abroge et la remplace. Ces modifications portant sur la loi 90-10 du 14\_04-1990 relative à la monnaie et au crédit seront traitées successivement dans le point suivant traitant le contenu des modifications de 2001 et des révisions de 2003 à la loi de 1990.*

*Dans ce contexte l'ordonnance n°03-11 Du 26 Aout 2003 est venue de transformer la loi 90-10 du 14 avril 1990.*

### **III.5.La période 2003 à 2010 :**

*En 2003 :l'ordonnance n°03-11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit ; selon Hamid. TEMMAR<sup>45</sup>, cette ordonnance, abroge la loi sur la monnaie et le crédit de 1990 pour répondre dans une large mesure ses dispositions. Les objectifs du nouveau texte étaient doubles :*

- *Renforcer la sécurité financière, améliorer nettement le système de paiement et la qualité du marché, l'objectif de l'ordonnance est de renforcer la sécurité financière et améliorer nettement le système de paiement et la qualité du marché.*
- *Limiter l'autonomie institutionnelle de la banque D'Algérie en supprimant la durée du mandat de l'exécutif et notamment du gouverneur de la banque et du conseil d'administration de la banque d'Algérie.*

*En 2004 et selon Bahia Cherifa BENKHATTOU<sup>46</sup>, les banques éprouvaient du mal à injecter leur argent dans les projets d'investissements, ce qui vient à entraver les perspectives des pouvoirs à travers les réformes économiques. D'autre part, appréhension du risque de crédit par les banques publiques faisait de lui le facteur de blocage. C'est pour cela les pouvoirs*

---

<sup>44</sup> : Me Lila BRAHMI épouse RAHMANI, op –cit, p90.

<sup>45</sup> : Hamid TEMMAR , Op-cit, p42.

<sup>46</sup> : Bahia Cherifa BENKHATTOU « le banque à capitaux étrangers : contribution à l'amélioration du financement de l'économie et Des services bancaires En Algérie », mémoire de magister en économie, option finance internationale, université d'Oran, 2010-2011, pp56- 58.

*publics ont poussé les banques à prendre d'avantages de risque en matière d'octroi de crédit à l'investissement.*

*En 2005, pour améliorer les capacités de financements des banques publiques, l'Etat a décidé de recapitaliser et baisser les taux d'intérêt applicable au crédit.*

*En 2006, il a été lancé le système du règlement en temps réel des gros montants, et le système de paiement de masse en juin 2006, pour permettre une rapidité de l'exécution des opérations bancaires, mais aussi d'assurer la gestion, la surveillance le contrôle de toute l'opération de paiement.*

*En 2008, les autorités financières ont pris des mesures concernant l'activité bancaire en commençant par la fermeture du marché interbancaire pour obliger les banques privées d'accroître leurs ressources propres.*

*En 2009, l'interdiction d'accorder les crédits à la consommation par la loi de finances et l'obligation de recouvrir au crédit documentaire dans le financement des importations et l'orientation des flux de financement des banques privées vers l'immobilier et la PME.*

*En 2010, l'ordonnance relative à la monnaie et au crédit de 2003 modifiée est complétée en 2010 (ordonnance n°10-04 du 26 août 2010) en reprend les dispositions pour les faire appliquer au secteur bancaire.*

*En effet, l'ordonnance n°10-04 du 26 août 2010 relative à la monnaie et au crédit ;selon Hamid .TEMMAR <sup>47</sup>, reprend les dispositions de la loi monnaie-crédit mais écarte le principe d'établissement libre des banques privées étrangères .L'installation de banques étrangères ne peut se réaliser que dans le cadre de partenariat entre capitaux algériens et capitaux étrangers en application des nouvelles mesures d'investissement concernant les capitaux étrangers prises dans la loi de finance complémentaire pour 2009 .*

---

<sup>47</sup> : Hamid TEMMAR ,op cit, p42 .

### **III.6. La situation actuelle et perspective du système bancaire algérien :**

En 2013,<sup>48</sup> la banque d'Algérie a expliqué que le système bancaire algérien est exclusivement tourné vers le financement des besoins de l'économie nationale ; le marché financier national peu développé le financement des besoins de l'économie nationale est pour très grandes part assurés sous formes de distribution directe de crédits par les banques. Le secteur bancaire algérien en 2013, est stable et solide, qui se traduit également la capacité du système bancaire à faire face à une éventuelle élévation de ses risques.

En 2015,<sup>49</sup> la banque d'Algérie fait la stratégie prônée par le gouvernement qui incite les banques et les établissements financiers (BEF) à financer beaucoup plus l'économie que les opérations de commerce extérieur. Dans une instruction en juillet 2015, la banque centrale fixe un nouveau plafond autorisé des engagements extérieurs des banques et les établissements financiers.

Le système bancaire algérien en 2019, Selon el-hachemi MEGHAOUI <sup>50</sup>, compte 20 banques commerciales à côté de la banque centrale, trois bureaux de représentation de grandes banques internationales, une bourse des valeurs, une société de clearing chargée des fonctions de dépositaires, trois caisses d'assurance, crédit de refinancement hypothécaire.

Le secteur bancaire est engagé dans une mutation qui devrait se traduire par une bancarisation plus importante et par des opérations plus rapides. La modernisation peut s'accélérer par la mise en œuvre de partenariats avec les institutions bancaires et financières internationales. La banque d'Algérie a récemment publié des textes qui garantissent les droits des investisseurs étrangers en Algérie, comme la liberté de transfert des produits en cas de désinvestissement. Les banques étrangères qui souhaiteraient investir en Algérie et apporter une technologie moderne pourraient sans doute trouver des opportunités de partenariat avec les banques publiques algériennes.

---

<sup>48</sup> : Article réalisé par : rédaction nationale ; l'actualité, « le secteur bancaire algérien est stable et solide », consulté le 27- 05- 2019 à 4 :16.

<sup>49</sup> : Article réalisé par : badreddine KHIS « l'Algérie accuse un retard dans le MAGHREB », consulté le 27- 05- 2019 à 4 :30.

<sup>50</sup> : El-hachemi MEGHAOUI ; président –directeur général, crédit populaire d'Algérie consulté le 27- 05- 2019.à 4 :50.

### **Conclusion**

*Les banques jouent un rôle essentiel dans les échanges internationaux, et spécialement pour toutes les prestations monétaires qu'ils impliquent, ces opérations seront des paiements, pour lesquels les banques réaliseront des transferts de devise et de change.*

*La banque joue le rôle d'intermédiaire et ainsi les garanties liées aux instruments utilisés, les flux de capitaux entre nation émergents ont connue une évolution très importantes ce qui va impliquer que le rôle de la banque, sera primordial et très important.*

*Le système bancaire en Algérie consiste à assurer sa mission fondamentale d'intermédiation financière entre offreurs et les demandeurs de capitaux et de financement du développement dans une économie de marché.*

*Après avoir traversé les différentes phases du développement de l'Algérie depuis la décolonisation de l'économie et la récupération de la souveraineté monétaire, le système bancaire se trouve fragilisé, dans son rôle d'intermédiation, à une période où il entre dans l'économie de marché.*

**Chapitre III**

**Le rôle de la BADR dans les échanges**

**Internationaux**

### **Introduction**

*Pour mieux comprendre et cerner les instruments et techniques de paiement utilisés au sein de la banque dans le cadre de développement des échanges extérieurs tout au long de ce mémoire, il est indispensable d'introduire un cas pratique au sein de l'agence BADR AKBOU.*

*Le but recherché est d'appréhender les instruments et les techniques utilisés par la BADR pour assurer son rôle. Dans ce chapitre, nous allons présenter la BADR et agence AKBOU, les étapes de l'ouverture de crédit documentaire et de remise documentaires, et les procédures de traitement des dossiers d'importation / d'exportation, ainsi que leur rôle dans le financement des exportations et des importations.*

### **Section I : Présentation la BADR et l'agence 358 de AKBOU**

*Dans cette section, nous allons présenter la banque BADR, son évolution, ses missions, ses caractéristiques ainsi que ces différents objectifs, puis on présente l'agence BADR AKBOU.*

#### **I.1. Présentation de la BADR :**

##### **I.1.1. Historique de la BADR :<sup>51</sup>**

*La Banque De l'Agriculture et du Développement Rural est une institution financière nationale ayant le statut d'une banque commerciale, elle a été créée par décret N°82-106 13 mars 1982 pour encourager l'agriculture et le monde rural.*

*La BADR est une société par action au capital social de 2.200.000.000 DA, chargée de fournir aux entreprises publiques économiques les conseils et l'assistance dans l'utilisation et la gestion des moyens de paiement mis à leur disposition, et ce, dans le respect de secret bancaire. En vertu de la loi 90/10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, la BADR est devenue une personne morale effectuant les opérations de réception des fonds du public, les opérations d'octroi des crédits, ainsi que la mise à disposition de la clientèle les moyens de paiement et de gestion. Depuis 1999, le capital social de la BADR a augmenté et atteint le seuil de 33.000.000.000 DA. Elle a pour missions principales le développement de secteur agricole et la promotion du monde rural.*

---

<sup>51</sup> : Document interne de la BADR Bejaia.

## *Chapitre (III) : Le rôle de la BADR dans les échanges extérieur*

---

*Elle dispose actuellement de plusieurs filiales qui activent dans différents domaines à savoir : la formation bancaire ,la garantie du crédit immobilier ,l'automatisation des transactions interbancaires ,des instruments et techniques d'accompagnement du programme de développement et de modernisation des banques, et le financement des prêts aux logements consentis par les intermédiaires financiers agrément notamment EL djazair istithmar ,société de placement des valeurs mobilières ,société de crédit Bail EL djazair Adjar ,banque AL Baraka .....etc. .*

### ***I.1.2. Evolution de la BADR :***

*L'évolution de la BADR se caractérise par trois grandes étapes qui sont comme suit :*

- ***La période de 1982 à 1990***

*Au cours de cette période, la BADR avait pour objectif d'asseoir sa présence dans le monde rural en ouvrant de nombreuses agences dans les zones à vocation agricole, elle a acquis une notoriété et une expérience certaine dans le financement de l'agro-alimentaire et de l'industrie mécanique agricole, donc cette étape se caractérise par une spécialisation de chaque banque publique.*

- ***La période de 1991 à 1999***

*La banque a élargi son champ d'intervention vers d'autres secteurs d'activités et notamment, vers les PME/PMI, tout en restant partenaire privilégié du secteur agricole.*

- ***La période de 2000 à 2002***

*Cette étape se caractérise par la nécessité d'impliquer dans la relance des investissements productifs et la mise en adéquation de leurs activités avec le principe de l'économie de marché ; Le rôle de financement de l'économie, c'est que la BADR à accentuer les crédits aux PME/PMI du secteur privé, tout en augmentant le soutien de secteur agricole.*

### ***I.1.3. Les missions de la BADR <sup>52</sup>***

*La BADR à été créée pour répondre à une nécessité économique, née d'une volonté politique afin de restructurer le système agricole, assurer l'indépendance économique du pays et relever le niveau de vie des populations rurales, ses principales missions sont :*

---

<sup>52</sup> : BADR, jijel. In. [www.cawjijel.org](http://www.cawjijel.org).



## *Chapitre (III) : Le rôle de la BADR dans les échanges extérieur*

---

- Le traitement de toutes les opérations de crédits, de change et de trésorerie ;*
- l'ouverture des comptes à toutes personnes faisant la demande ;*
- La réception des dépôts à vue et à terme ;*
- La participation à la collecte de l'épargne ;*
- l'assurance de la promotion des activités agricoles, agro-alimentaires, agro-industrielles et artisanales ;*
- La contribution au développement du secteur agricole ;*
- Le contrôle avec les autorités de tutelle de la conformité des mouvements financiers des entreprises domiciliées.*

### ***1.1.4. Les objectifs de la BADR***

*Conformément aux lois et règlements en vigueur de toutes opérations, la BADR a pour objet de contribuer :*

- Au développement du monde agricole ;*
- A la promotion des activités agricoles, artisanales, et agro-industrielles ;*
- A la promotion économique du monde rural ;*

*Elle est notamment chargée du financement des différentes activités suivantes :*

- Activités de production agricole ;*
- Activité de toute nature attachée au secteur agricole ;*
- Activité agro-industrielle de toute nature liée directement au secteur de l'agriculture .*

### ***1.1.5. Les caractéristiques de la BADR :<sup>53</sup>***

*Parmi les principales caractéristiques de la BADR, nous pouvons citer :*

- La BADR effectue le traitement en temps réel à distance des opérations bancaires.*

---

<sup>53</sup> : Document interne d'agence AKBOU.

## *Chapitre (III) : Le rôle de la BADR dans les échanges extérieur*

---

*-Elle permet la consultation à distance des comptes par la clientèle de la BADR et est une banque universelle ;*

*-Elle met des crédits documentaires en 24 heures.*

### ***I.1.6. Diversification et adaptation des produits de financement***

*La BADR a prévu toute une batterie de crédit assez diversifiée, à même de répondre à l'ensemble des besoins en financement des agriculteurs*

- *Crédit d'exploitation :*

*-Crédit d'exploitation classique ;*

*-Crédit fédératifs court terme bonifié à 100% par l'Etat pour les opérateurs tels que les transformateurs des tomates, laiteries, battoires, exportateurs de dattes....etc.*

- *Crédit d'investissement*

*- Crédit d'investissement classique ;*

*-Financement en leasing pour le machinisme agricole et du matériel d'irrigation ;*

*-Financement des jeunes agriculteurs dans le cadre des dispositifs : ANSEJ, CNAC....etc.*

*-Crédit bonifiés proposés aux industriels et PME.*

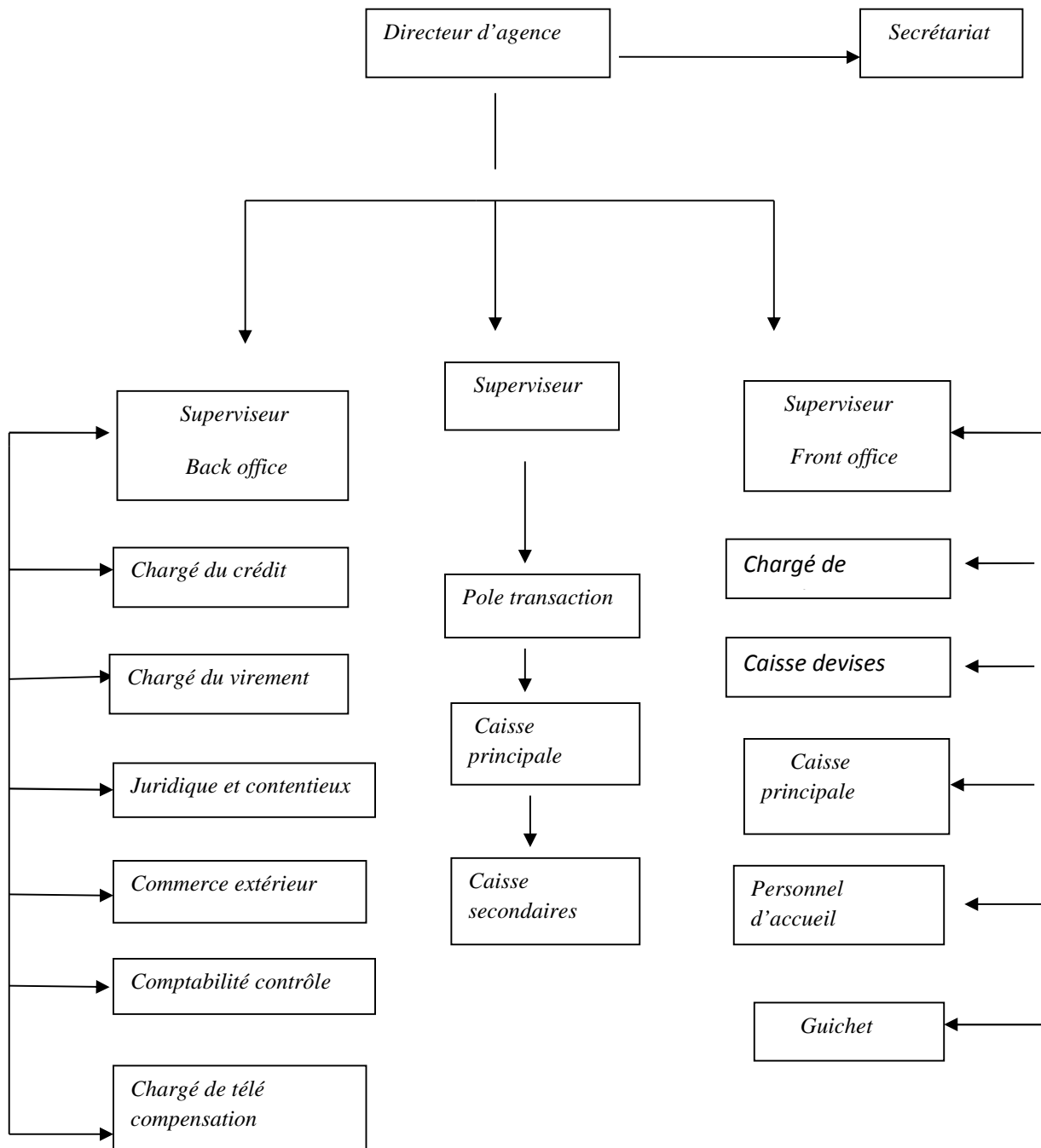
### ***I.2. Présentation de l'agence N° 358 AKBOU :***

*L'agence est une cellule polyvalente de base de l'exploitation de la banque, elle est conçue de sorte à satisfaire la clientèle à travers des structures d'accueil et de traitement efficient, elle se trouve en contact direct avec ces clients. Parmi les agences de la BADR, on trouve l'agence d'Akbou, qui a pour mission d'offrir des services répondant aux attentes de ses clients.*

*L'effectif de cette agence est composé de 18 employés et leur savoir faire leur permet d'intervenir de manière efficace dans tous les métiers de la banque.*

*Les fonctions de cette agence sont répartir selon l'organigramme comme montre le schéma N°06.*

Schéma N° 05: Organigramme de l'agence BADR 358 :



Source : Agence BADR AKBOU 358

### *1.2.1. Service de commerce extérieur de l'agence*

*Suite à la libéralisation et la facilité des conditions d'accès au commerce extérieur, les banques se sont retrouvées de plus en plus impliquées dans ce déficit. Elles ont progressivement adapté et doté certains compartiments de moyens et prérogatives nécessaires afin de mieux satisfaire les besoins de leurs clientèles devenue de plus en plus accrus.*

- ***L'objet du service de commerce extérieur :***

*Le service de commerce extérieur a pour objet l'exécution des opérations confiées par la clientèle en relation avec l'extérieur en appliquant la réglementation de changes.*

*Le rôle de service de commerce extérieur est chargé notamment de:*

*-Domicilier et apurer toutes opérations d'importation et d'exportation*

*-Procédures d'ouvertures des crédits documentaires.*

*-Traitements des remises documentaires.*

*-Assurer l'exécution des transferts ordonnés par la clientèle en faveur de l'étranger.*

*-Garder un contact permanent avec sa clientèle et lui transmettre toute information la concernant.*

*-Transmettre les comptes rendus d'apurement mensuel à la BA dans des changes manuels.*

*-Ouvertures et contrôles des comptes spéciaux*

*-Etablir des statistiques mensuelles pour la hiérarchie.*

- ***Organisations du service de commerce extérieur:***

*L'agence 358 AKBOU organise de la façon qui lui sied le plus son service étranger. Ainsi l'organisation de ce dernier ne peut être le même pour une agence ayant un nombre important de clients et pour une agence dont la clientèle est restreinte. Donc, la forme de l'organisation choisie dépende du volume des opérations relatives à ce service cité ci-après.*

## *Chapitre (III) : Le rôle de la BADR dans les échanges extérieur*

---

- ***Relations fonctionnelles et hiérarchiques du service « commerce extérieur » :***

*Les responsables du service du commerce extérieur agissant sous l'autorité directe du chef d'agence .Il a la charge de coordonner l'activité des différents intervenants dans les traitements des opérations de son service.*

*En effet, le service du commerce extérieur demeure en intersection permanente avec le service caisse et service crédit, pour la réalisation des transferts demandés par sa clientèle, la comptabilisation des provisions et commissions, et enfin les opérations de charge manuel.*

### ***I.2.2.Le système d'information de gestion et de pilotage :***

*En matière de systèmes informatiques, on retrouve les logiciels suivants :*

*-Logiciel « SWIFT » pour l'exécution des opérations de commerce international.*

*-Logiciel « SYBU » avec ses différents modules de traitement des opérations bancaires (gestion des prêts, gestions des opérations de caisse, gestions des placements, consultation de l'ensemble des comptes clientèles. Néanmoins, le système informatique « SYBU » a montré ses limites, car il ne fournit pas tout les données nécessaires, les bases de donnée clientèle sont lacunaires, ce qui ne facilite pas le suivi commercial de la clientèle au niveau des agences bancaires.*

*-Nouveau système « FLEX CUBE » avec ce système les banques devient unifier (banque globale).*

### ***Section II : Montage et procédures de traitement des opérations du commerce extérieur.***

*Nous allons essayer de présenter dans cette section les différents documents utilisés dans le commerce extérieur et exigés par la BADR, pour la domiciliation bancaire des opérations d'importations ou d'exportations ,puis la procédure de traitement des dossiers selon les types de financements afin de bien assurer le bon déroulement des échanges de commerce extérieur.*

### **II.1. Les documents utilisés dans le commerce extérieur :<sup>54</sup>**

Pour le bon déroulement d'une opération de commerce extérieur l'utilisation d'un certain document est nécessaire.

Ces documents utilisés dans une transaction de commerce international représentent un indicateur de confiance et de méfiance entre le vendeur et l'acheteur, on distingue :

#### **II.1.1. Les documents de prix :**

Les documents de prix sont:

- **La facture pro forma** : c'est un document d'une opération documentaire .C'est en effet un sorte de devis établie sous la forme d'une facture préfigurant la facture définitive qui sera établie lors de la réalisation de l'opération commerciale.

- **La facture consulaire** : c'est une facture commercial visée par le consulat du pays importateur installé dans le pays exportateur ; elle atteste que le fournisseur est bien établi dans la circonscription territoriale contrôlée par ce consulat, et que les prix facturés sont les prix pratiqués dans le marché du pays du fournisseur.

-**La facture commerciale** : c'est le document de base qui concrétise toute opération commerciale .Elle doit indiquer obligatoirement les noms et adresses du vendeur et de l'acheteur, la nature, la qualité, le prix total des marchandises.

-**Note de frais** : Elle détaille certain frai supporté par le vendeur qui est déjà inclus dans la facture commerciale établie selon le contrat de vente conclu entre l'acheteur et le vendeur.

#### **II.1.2. Les documents de transport :**

C'est un titre remit par le transporteur au vendeur qui sera adressé à l'acheteur ; ce titre diffère selon le mode d'expédition choisi. On peut distinguer :

##### **-Le connaissement maritime (BILL OF LADING):**

Le commerce international donne fréquemment lieu à un transport par mer, et à cette occasion, il est émis un titre d'une valeur particulière et juridiquement sans équivalent dans les autres modes de transports.

---

<sup>54</sup> Institut de la Formation bancaire, « Les techniques de financement ;les opérations documentaires » ; Alger ,2012.

## Chapitre (III) : Le rôle de la BADR dans les échanges extérieur

En effet, le connaissement maritime possède un triple aspect : récépissé d'expédition remis au chargeur (l'expéditeur), le contrat de transport dont, les conditions figurent intégralement au verso et le document indispensable en échange duquel, la marchandise sera retirée à destination. C'est un titre de propriété transmissible par voie d'endos.

Cette dernière particularité permet au vendeur de conserver le contrôle de la marchandise jusqu'à ce qu'il se dessaisisse du document contre paiement ou un engagement de règlement. Elle permet également à la banque qui détient un tel document d'exercer un droit de gage sur la marchandise en contrepartie du risque encouru par elle dans un financement éventuel de l'opération.

**-La lettre de transport aérien (LTA OU AIR WAY BILL) :** la LTA est un document établi par la compagnie aérienne ou un agent agréé, il constitue un simple ressué d'expédition nominatif et non négociable.

**-La lettre de transport routier (LTR ou TRUCK WAY BILL) :** la LTR est un simple reçu d'expédition nominatif qui atteste le chargement de la marchandise par camion. Elle ne constitue pas un titre de propriété, et n'est donc pas négociable.

**-Récépissé postal :** c'est un document émis par le service des postes pour les expéditions des marchandises n'excédant pas le poids de 20kg ; il est établi obligatoirement à une personne dénommée et le banquier peut demander que la marchandise soit expédiée à son adresse.

### **II.1.3. Les documents d'assurance :**

« Conformément à la loi n°80-07 du 09 Aout 1980 relatives aux assurances modifiée et complétée par la loi 95/07 du 30 janvier 1995 (articles 194 et 196), il est fait l'obligation aux importateurs algériens d'assurer leurs marchandises, transportées soit par mer ou par air, auprès d'une entreprise nationale d'assurance » ; toute souscription de police d'assurance auprès de compagnies d'assurance étrangères est interdite. On distingue trois types de documents d'assurance :

**-Police d'assurance :** C'est un document type émis par une compagnie d'assurance ou ses agents. C'est un contrat par lequel la compagnie d'assurance (assureur)s'engage moyennant une rémunération convenue(prime)à indemniser aux conditions générales et particuliers et pour des risques déterminés ,les avaries ou la perte que peut subir la marchandise lors de son transport à une personne appelée « assurée ».

## **Chapitre (III) : Le rôle de la BADR dans les échanges extérieur**

---

*-Le certificat d'assurance : c'est un document établi par une compagnie d'assurance ou ses agents, attestant l'existence d'une police d'assurance pour les marchandises concernées .Il rappelle en général les principales caractéristiques du contrat.*

*-Avenant d'assurance : C'est un document attestant une modification ou une addition à une police d'assurance déjà établie.*

### **II.1.4. Les documents douaniers :**

*Ils servent à établir la tarification douanière de la marchandise en cause. En Algérie, ils sont désignés par le numéro formulaire utilisé. Ces documents douaniers comportent notamment le tarif douanier, la date de dédouanement et la valeur de la marchandise sous douane.*

### **II.1.5. Les documents annexes**

*Les documents annexes sont désignés ainsi par ce qu'il sont établis selon la spécificité et la nature de la marchandise et la demande de l'importateur à l'effet que celui-ci s'assure des caractéristiques qualitatives ou quantitatives de la marchandise qu'il à commandée.*

## **II.2. Domiciliation bancaire des opérations du commerce extérieur de l'agence 358 AKBOU :**

*Domiciliation bancaire est une formalité servant de support technique au contrôle des changes et du commerce extérieur ; la domiciliation consiste à :<sup>55</sup>*

### **II.2.1. La domiciliation des importations :**

*La domiciliation des importations est régie actuellement par le règlement 07/01 du 03/02/2007 de la banque d'Algérie ; la domiciliation bancaire sert de support au contrôle des changes et du commerce extérieur ; elle constitue un préalable à tout transfert de fonds, rapatriement ou engagement et dédouanement. Le traitement d'un dossier de domiciliation passe par trois phases :*

#### **Phase 1 : L'ouverture des dossiers de domiciliation**

*Avant de procéder à la domiciliation ; le préposé à l'opération doit s'assurer de certaines conditions à savoir :*

---

<sup>55</sup> : Document interne de l'agence.



## *Chapitre (III) : Le rôle de la BADR dans les échanges extérieur*

---

- *Le client doit disposer d'un compte courant et d'un registre de commerce ainsi qu'un identifiant fiscal sur carte magnétique, le client ne doit pas être frappé d'interdiction de domiciliation, ne pas avoir une série- arrêt, le client doit avoir l'autorisation préalable pour l'importation de certains produits, la marchandise n'est pas l'opération au regard de la réglementation.*
- *Et d'autre part, le banquier est chargé d'examiner : si la surface financière du client est bonne, la capacité du client à mener l'opération dans les meilleurs conditions, la régularité de l'opération au regard de la réglementation.*
- *A la réception de la demande de domiciliation accompagnée du contrat ; le client doit signer l'attestation de risque de change ; par laquelle il dégage sa banque du risque de change éventuelle.*
- *Après avoir donné l'accord de domiciliation ; le banquier procède à l'ouverture d'un dossier sur une « fiche de contrôle » qui reprend le numéro du guichet domiciliation, non ou raison sociale et adresse des deux intervenants, numéro de domiciliation et la date d'ouverture du dossier.*
- *Enfin, après ces vérifications et la domiciliation du dossier, le banquier procède à l'enregistrement des opérations sur le répertoire réglementaire, en lui attribuant un numéro de domiciliation et ceux en apposant un cachet sur le support la facture pro-forma.*

### ***Phase 2 : La gestion des dossiers de domiciliation:***

*Cette phase couvre la période allant de l'ouverture du dossier jusqu'à son apurement. Dès la domiciliation, le chargé du commerce extérieur doit établir un suivi durant cette période et intervient lors d'un besoin auprès de son client pour un complément d'information ou pour réclamer des documents ; et que le banquier doit être à la disposition de son client pour réunir tous les documents financiers douaniers nécessaires l'apurement de son dossier*

*Une fois la domiciliation faite, cette opération donne lieu à la perception d'une commission de domiciliation suivant les conditions de banque.*

*Le règlement financier ne s'effectue qu'après réception des documents qui attestent le transfert des marchandises à destination du territoire national uniquement ainsi que les factures définitives.*

*La transmission du SWIFT de règlement ainsi que la liaison siège débit définitif est effectuée par la direction adjointe des opérations internationales sera transmis à l'agence afin*

## *Chapitre (III) : Le rôle de la BADR dans les échanges extérieur*

---

*d'effectuer le débit du montant réel de l'opération et selon la date valeur exacte du règlement du fournisseur.*

### ***Phase 3 : L'apurement des dossiers de domiciliation***

*Conformément à l'article 39 du règlement N°07601 du 03/02/2007, l'apurement consiste pour l'intermédiaire de s'assurer de la conformité ainsi que la régularité de la réalisation des contrats commerciaux ainsi que le bon déroulement des flux financiers selon la réglementation des changes en vigueur.*

*Pour être apuré le dossier de domiciliation doit être composé de tous les documents. Cette phase se déroule à deux temps. Dans un premiers temps, le banquier procède à l'inventaire du dossier pour vérifier s'ils sont complets ou pas : contrat commercial et facture définitive, document de transport, copie message SWIFT, formule statistique annotée, document douanier exemplaire banque, attestation de service faits, ainsi l'autorisation éventuelles requise (service).*

*Si le dossier se constate incomplet, le client doit être saisi par écrit pour régulariser son dossier dans les plus brefs délais.*

*En cas de nécessité, la banque adresse des observations à l'importateur l'amener à compléter le dossier ou régulariser s'il y a excédent de règlement. La banque accordera un délai de 30 jours après le dossier sera déclaré non apuré.*

*La transmission de ces déclarations doit être réalisée par envoi électronique à la direction informatique avant 05 de chaque mois ; après la déclaration au niveau de la banque d'Algérie les dossiers seront gardés à l'agence.*

*La période de contrôle pour les dossiers réglés est de 03 mois à partir de la date du règlement, en cas où le dossier est incomplet à ce délai un mois additionnel peut être accordé.*

### ***II.2.2. La domiciliation des exportations :***

*A l'instar des importations, la domiciliation des dossiers relatifs aux opérations d'exportations permet aux banques d'enregistrer ces opérations et de leur donner une assise légale conforme à la réglementation ; la domiciliation des exportations est régie actuellement par le règlement banque d'Algérie n°91/13 du 14 aout 1991.*

*Le traitement d'un dossier de la domiciliation passe par 3 phases :*

## **Chapitre (III) : Le rôle de la BADR dans les échanges extérieur**

---

### **Phase 1 : L'ouverture des dossiers de domiciliation**

L'ouverture d'un dossier de « DOMICILIATION A L'EXPORT » s'effectue sur présentation par l'exportateur des documents suivant :

- Une demande d'ouverture de dossier de domiciliation export, adressée au siège domiciliaire ; cette demande doit être dûment signée par le client exportateur et doit comporter les mêmes indications que celles relatives à la demande d'ouverture de domiciliation à l'import, à savoir la date d'établissement de la demande, la nature du produit à exporter, les références de l'acheteur et aussi le tarif douanier.
- Un contrat commercial, en trois exemplaires ou une facture d'exportation reprenant les références de l'acheteur, le numéro et la facture et la date de son établissement, le tarif douanier, la nature de la marchandise, la date du contrat ou de l'engagement et ainsi le prix contractuel précisant le contrat de vente.

Après s'être assuré de la conformité des documents et de l'opération, le préposé à la domiciliation procédera aux opérations suivantes : attribution d'un numéro de domiciliation pris d'un répertoire, remise à l'importation d'un exemplaire de la facture revêtue de la griffe de domiciliation, établissement de la fiche de contrôle réglementaire dans laquelle sont répertoriés tous les événements de l'opération, établissement reprenant les caractéristiques de la vente et établissement de l'avis de débit.

### **La phase 2 : Gestion des dossiers de domiciliation**

La période de la gestion du dossier de domiciliation export se situe au même titre que l'opération de l'import, c'est-à-dire entre la date d'ouverture et la date d'apurement du dossier de domiciliation. Durant cette période et avant d'aborder l'apurement du dossier, l'agence domiciliaire procède au suivi du dossier et intervient, en cas de besoin, auprès de son client pour complément d'informations, ou pour réclamer des documents éventuellement manquants qu'elle devra verser au dossier de domiciliation.

### **La phase 3 : Apurement des dossiers de domiciliation à l'export :**

Elle consiste pour la banque domiciliaire à assurer de la conformité et de la régularité d'exécution de l'opération suivant la réglementation des changes en vigueur et ce jusqu'à sa réalisation financière ; la banque domiciliation, durant la période de contrôle des dossiers de domiciliation est tenue de réunir dans les délais fixés, les différents documents que le dossier

## Chapitre (III) : Le rôle de la BADR dans les échanges extérieur

doit comporter pour son apurement à savoir l'original du contrat commercial dument domicilié, la facture définitive domicilié et dans le cas échéant les notes de frais accessoires, le documents douanier ,ainsi que les justifications des rapatriements .

Une copie est conservée dans le dossier incomplet qui sera transmis à l'institut d'émission (banque d'Algérie) ; avant avoir trié les dossiers complets des dossiers incomplets, l'agent préposé à la domiciliation procède à la déclaration des comptes-rendus d'apurement à la banque d'Algérie, conformément au dispositif réglementaire 07/01 du03/02/2007.

### **II.3.Procédure de traitement des dossiers du commerce extérieur à l'agence 358 AKBOU :**

On limite notre étude au cas de traitement des crédits documentaires, la remise documentaire et le transfert libre.<sup>56</sup>

#### **II.3.1. Procédure de traitement des crédits documentaires :**

Nous allons voir dans ce qui suit les étapes et la mise en place du crédit documentaire au sein de l'agence 358 AKBOU se résume comme suit :

- **L'ouverture du CREDOC :**

Le client doit remplir une demande d'ouverture de crédit documentaire dans laquelle il précisera expressément les indications suivantes :

-Le non et l'adresse complète du bénéficiaire (exportateur) ;

-Le montant du crédit ;

-Le type de crédit (révocable, irrévocable et confirmé) ;

-Le mode de réalisation du crédit (paiement à vue, contre acceptation, paiement différé) ;

-Les documents à remettre ;

- Une description sommaire des marchandises ou services ;

- Le lieu d'embarquement, d'expédition ou de prise en charge de la marchandise et sa destination ;

-Si un transbordement est interdit ;

---

<sup>56</sup> : Document interne de l'agence.

## *Chapitre (III) : Le rôle de la BADR dans les échanges extérieur*

---

*-Si des expéditions partielles sont interdites ;*

*-La date limite d'embarquement, d'expédition ou prise en charge ;*

*-Le délai dans lequel, après leur date d'émission .les connaissements ou autres documents d'expédition qui doivent être présentés pour paiement ou acceptation ;*

*-La date et lieu de validité du crédit.*

- ***Traitement au niveau de l'agence :***

*A la réception de la demande d'ouverture dument remplie et signée par l'importateur, l'agence veille et sous sa responsabilité à la conformité de la demande avec les règles et usances uniformes, d'une part, et au respect de la réglementation algérienne du commerce extérieur et des changes en vigueur, d'autre part.*

*L'opération étant déjà domiciliée, l'agence doit veiller à ce que l'opération en question ne soit couverte déjà par un contrat domicilié afin d'éviter un double emploi.*

*L'agence doit ouvrir un dossier CREDOC dans lequel doit reprendre la contre valeur selon le cours du jour et le numéro de domiciliation, puis elle doit établir un message d'ouverture de CREDOC destiné à la direction de l'étranger, enfin, le banquier comptabilise l'opération en hors bilan :*

*Débit : client débiteur par ouverture CREDOC import plus indicatifs client.*

*Crédit : engagement pour ouverture du CREDOC import.*

- ***Gestion de dossier :***

*Il s'agit ici de la :*

- *Constitution de la provision :*

*Généralement les crédits documentaires sont provisionnés à 110%, sinon ils doivent faire l'objet d'une étude de crédit et garantis par des bons de caisse.*

- *Comptabilisation :*

*Débit : compte client.*

*Crédit : provision pour crédit documentaire.*

## *Chapitre (III) : Le rôle de la BADR dans les échanges extérieur*

---

*Il y a lieu d'établir une lettre d'ouverture de CREDOC et l'adresser au correspondant étranger*

*- Comptabilisation des frais et commissions :*

*Débit : compte client.*

*Crédit : commissions sur commerce extérieur, TVA et frais SWIFT.*

**• *La réalisation des CREDOC au niveau de l'agence :***

*Quelque soit le mode de réalisation, l'agence, à la réception des documents, doit les vérifier s'ils sont conformes aux instructions de l'importateur. Le CREDOC est réalisable contre présentation, dans les délais requis, des documents établis conformément avec les termes et les conditions du crédit, il peut être stipulé réalisable contre paiement ou contre acceptation :*

*-Réalisation contre paiement :*

*Dès la réception des documents conformes par la direction de l'étranger de la part du correspondant, ils sont envoyés à l'agence sous couvert du bordereau. L'agence avise l'importateur et passe les écritures suivantes en appliquant le cours définitif.*

*Débit : provision pour CREDOC ou compte client.*

*Crédit : correspondant étranger, commissions et taxes.*

*-Réalisation contre acceptation :*

*La traite établie par le bénéficiaire est tirée sur la partie désignée dans le CREDOC. Elle peut être l'importateur ou la banque. L'acceptation d'une traite donne lieu à un paiement dans une échéance qui doit être déterminée. Si la banque donne son aval sur la traite, elle comptabilise l'engagement par signature comme suit :*

*Débit : cautions et avals plus indicatif client.*

*Crédit : cautions et avals donnés.*

*-Comptabilisation des commissions :*

*Débit : compte client.*

*Crédit : commissions et taxes.*

## *Chapitre (III) : Le rôle de la BADR dans les échanges extérieur*

---

*A l'échéance, la banque émettrice effectue le paiement de la traite et annule l'engagement par signature.*

*- Coupablement, les écritures sont les suivantes :*

*En hors bilan :*

*Débit : cautions et avals donnés.*

*Crédit : cautions et avals plus indicatif client.*

*Le règlement :*

*Débit : compte client ou provision pour Credoc.*

*Crédit : correspondant étranger, commissions et taxes.*

### ***II.3.2.Procédure de traitement des remises documentaires :***

*La procédure de la remise documentaire passe par cinq étapes à savoir :*

***Etape 1 :*** *L'exportateur expédie, comme convenu, les marchandises. Il reçoit le transporteur un document attestant la prise en charge et l'expédition (connaissance etc.). Il remet les documents à sa banque accompagnés d'une lettre d'instruction*

***Etape 2 :*** *La banque vérifie la présence des documents mentionnés sur la lettre d'instructions. Elle expédie les documents à sa banque correspondante dans le pays de l'acheteur.*

***Etape 3 :*** *La banque correspondante prévient l'acheteur. Suivant la lettre d'instructions, elle demande, en échange des documents, le paiement de la facture ou l'acceptation de l'effet de commerce joint.*

***Etape 4 :*** *La banque correspondante envoie les fonds ou l'effet de commerce accepté à la banque de l'exportateur.*

***Etape 5 :*** *La banque de l'exportateur crédite le compte de son client ou lui remet l'effet de commerce Accepté. Elle peut se charger de l'escompter à la demande de son client.*

### ***II.3.3.Procédure de traitement de transfert libre***

*Après avoir reçu les documents directement du vendeur (par courrier simple ou recommandé, ...etc.) et après avoir retiré et dédouané la marchandise, l'importateur ordonne à sa banque*

## *Chapitre (III) : Le rôle de la BADR dans les échanges extérieurs*

---

*de transférer le montant de la facture au profit de son fournisseur par le biais d'un "ordre de virement".*

*Avant d'exécuter n'importe quel ordre de paiement, le banquier prend le soin d'exiger de l'importateur:*

*-Un ordre de virement en faveur du fournisseur (sur lequel doivent figurer tous les renseignements concernant ce dernier, notamment son numéro de compte et sa banque.*

*-La facture définitive dûment domiciliée.*

*-Une copie conforme du titre de transport.*

*-Le document douanier.*

*Après la réception du document douanier, l'agent préposé à l'opération procède à sa vérification et le compare avec la facture définitive notamment en ce qui concerne le montant et le numéro de domiciliation.*

*Le client établit un ordre de virement libellé en devises, devant impérativement comporter le montant du règlement, le numéro de la facture, les coordonnées du fournisseur ainsi que la signature du donneur d'ordre.*

*Le banquier établit ensuite une formule de règlement provisoire en plusieurs exemplaires, ouvre un dossier de transfert et enregistre l'opération sur un registre spécial avec l'attribution d'un numéro d'ordre. Enfin, il établit un ordre de paiement (SWIFT MT100) pour constituer un dossier à envoyer à la DOE (Direction des Opérations avec l'étranger).*

• *Les Conditions d'un transfert est :*

*-L'opération doit être domiciliée au préalable.*

*-Le transfert libre ne peut être exécuté qu'à la suite d'une transaction commerciale conforme à la réglementation des changes et après la réception des marchandises.*

### ***Section III : Le rôle de l'agence BADR d'AKBOU dans le cadre de développement des échanges extérieurs.***

*Dans cette section, nous allons analyser le rôle de l'agence BADR d'AKBOU de Bejaia dans le cadre de développement des échanges extérieurs, à travers l'évolution des dossiers d'importations et d'exportations traités, par type de financement et par secteur activité, et en matière du contrôle des opérations du commerce extérieurs.*



## Chapitre (III) : Le rôle de la BADR dans les échanges extérieurs

### III.1. Evolution des dossiers d'importations et d'exportations traités au sein de la BADR entre 2013-2019\*

Dans le tableau° 12 suivant et graphique suivant, nous allons présenter l'évolution du nombre de dossier des opérations d'importation et d'exportation traité au sein de la BADR durant la période de 2013 à 2019\*.

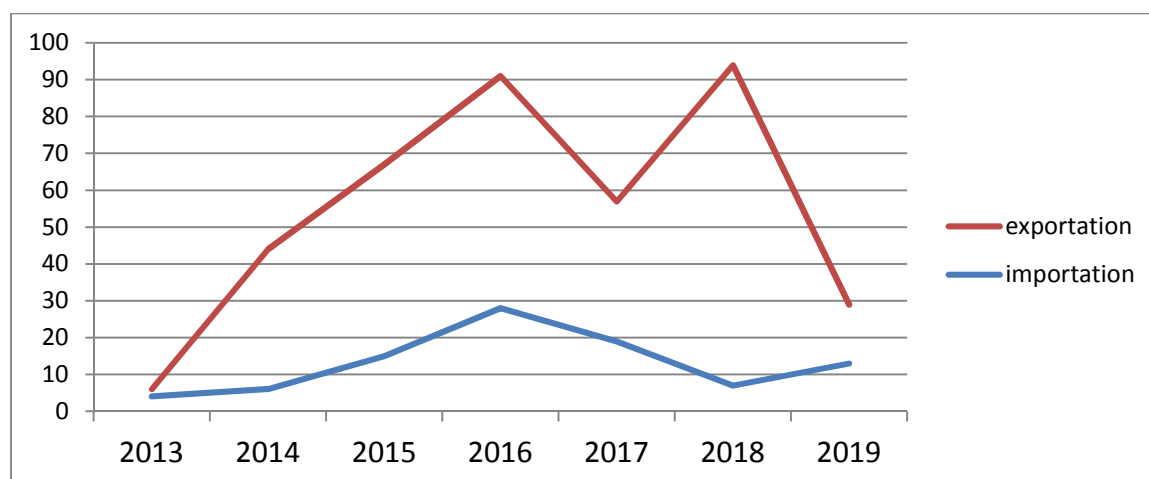
**Tableau N°12 : Evolution des dossiers d'importations et d'exportations 2013-2019\***

| type d'opération | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019* |
|------------------|------|------|------|------|------|------|-------|
| Importation      | 4    | 6    | 15   | 28   | 19   | 7    | 13    |
| Exportation      | 2    | 38   | 52   | 63   | 38   | 87   | 16    |

Source : Réalisé par nous même à partir des données internes de la BADR AKBOU.

\*1<sup>er</sup> semestre de l'année 2019.

**Figure N° 06: Evolution des dossiers d'importations et d'exportations 2013-2019\***



Source : Réalisé à partir du tableau N°12.

Le tableau N°13 et la figure N°0 08 présentent l'évolution des opérations d'importation et d'exportation traitées en valeur durant la période de 2013 à 2019\*.

### Chapitre (III) : Le rôle de la BADR dans les échanges extérieurs

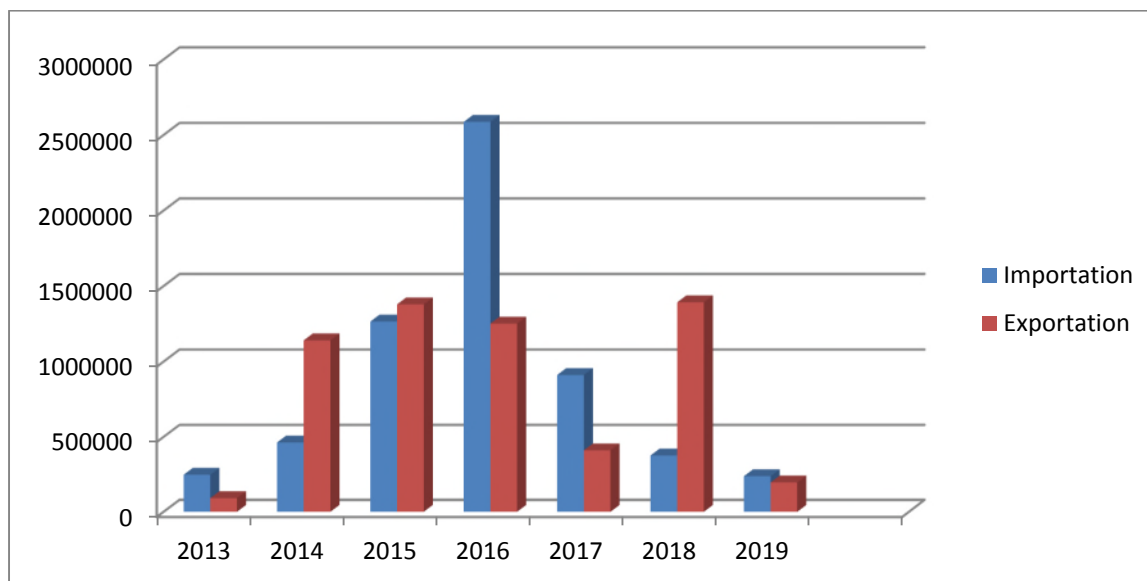
**Tableau N°13 : Evolution en valeur des importations et des exportations (euro) 2013-2019\***

| Type d'opération | 2013   | 2014    | 2015    | 2016    | 2017    | 2018    | 2019*  |
|------------------|--------|---------|---------|---------|---------|---------|--------|
| Importation      | 247228 | 462466  | 1265171 | 2586720 | 911 255 | 375980  | 237569 |
| Exportation      | 91460  | 1140408 | 1378797 | 1251762 | 410000  | 1392410 | 195673 |

Source : Réalisé par nous même à partir des données internes de la BADR.

\*1<sup>er</sup> semestre de l'année 2019.

**Figure N°07 : Evolution en valeur des importations et des exportations (euro) 2013-2019\*.**



Source : Réalisé par nous même à partir du tableau N°13.

Selon les données du tableau N°12 et N°13, on remarque que les importations suivent une évolution remarquable durant la période de 2013 à 2016 passe avec un nombre de dossier de 4 à 28 dossier en 2016, avec une valeur respectivement de 247228 à 2586720 euro, et cela peut être expliqué au besoin d'importation en matière de bien d'équipement et de matière première exploités dans le secteur agroalimentaire et agricole.

A partir de 2017, le nombre de dossier traité vient de diminuer passant de 19 dossiers à 13 en 1<sup>er</sup> semestre de 2019, cette diminution revient à la suspension de la domiciliation bancaire (Licence d'importation) et cela pour ne pas épuiser les réserves de change.

Concernant les exportations, on remarque une évolution progressive, il s'agit notamment des exportations de datte de secteur agricole, le nombre de dossier traité passe de 2 en 2013 à 63 dossier en 2016 avec une valeur respective de 91460 à 1251762 euro, cette évolution est expliquée par l'encouragement et d'aides financières initiées par l'Etat au secteur hors

## Chapitre (III) : Le rôle de la BADR dans les échanges extérieur

hydrocarbures, plus précisément le secteur agricole. A partir de 2016, on remarque une oscillation des exportations en traitant un nombre important de dossier dans l'année 2018 et avec une valeur de 1392410 euro.

### III.2. Evolution dossiers d'importation et d'exportation par type de crédit accordé

Dans les tableaux suivants, nous allons présenter l'évolution des opérations du commerce extérieurs par type de financement durant la période de 2013 à 2019\*

#### III.2.1. L'évolution par type de financement à l'importation

Le tableau suivant montre deux modes de financements à l'importation, par crédit documentaire et par remise documentaire en nombre de dossier traité et valeur en euro.

**Tableau N° 14 : L'évolution des opérations d'importation par type de financement (euro) 2013-2019\***

| type de financement | 2013   | 2014   | 2015   | 2016     | 2017   | 2018   | 2019*  |
|---------------------|--------|--------|--------|----------|--------|--------|--------|
| crédit documentaire |        |        |        |          |        |        |        |
| -nombre             | 4      | 6      | 12     | 15       | 12     | 4      | 0      |
| -valeur             | 247228 | 462466 | 777599 | 14655880 | 799522 | 39229  |        |
| remise documentaire |        |        |        |          |        |        |        |
| -nombre             | 0      | 0      | 10     | 13       | 7      | 3      | 13     |
| -valeur             | 0      | 0      | 487572 | 1120839  | 111733 | 336752 | 237569 |

Source : Réalisé par nous même à partir des données internes de la BADR.

\*le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2019.

D'après les données du tableau N°14, on remarque une évolution progressive du financement des importations par crédit documentaire passe de 4 dossier en 2013 à 15 dossier en 2016.

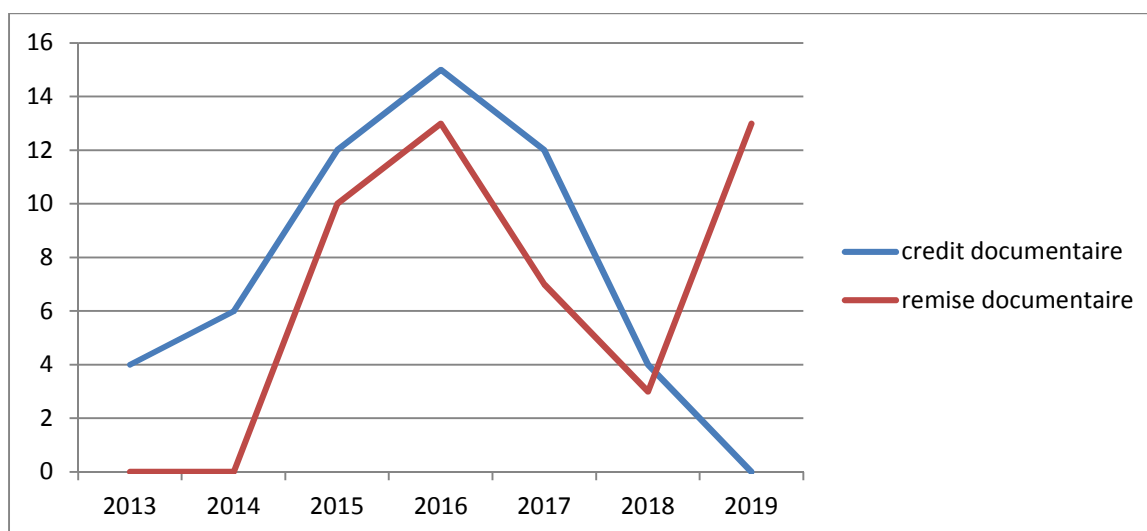
À partir de 2017, le financement par crédit documentaire commence à diminuer et au cours de 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2019, la BADR n'a réalisé aucune opération par crédit documentaire. En effet, l'Algérie a supprimé en début 2018 le système des licences d'importation, les quotas et les autorisations auxquels étaient soumis certain produit, mais

## Chapitre (III) : Le rôle de la BADR dans les échanges extérieur

continue à encadrer les importations en interdisant l'entrée de près de 900 produits et en augmentant certaines taxes et droits de douane.

Concernant le financement par remise documentaire, la BADR n'a réalisé aucune opération en 2013 et 2014, cela est due aux conditions de financement administrées en Algérie, la loi de finance 2009 visant à réduire les importations et à renforcer le contrôle de l'Etat sur le commerce extérieur et parmi ces mesures figurent notamment l'instauration du crédit documentaire comme unique mode de paiement des importations. A partir de 2017, la remise documentaire commence à diminuer pour reprendre en premier semestre de 2018 avec une valeur de 237569 euro.

**Figure N°08: L'évolution des opérations d'importation par type de financement : Crédit documentaire et Remise documentaire 2013-2019\*.**



Source : Etablie par nous même à partir du tableau N°14.

### III.2.2. L'évolution par type de financement à l'exportation

Le tableau suivant et la figure suivante montrent le financement à l'exportation par transfert libre.

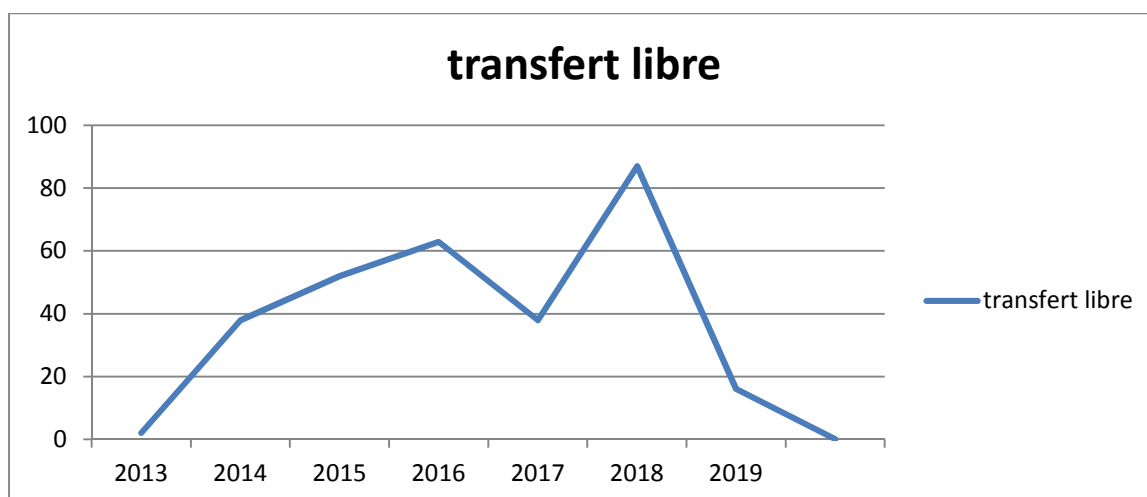
**Tableau N° 15 : L'évolution des opérations d'exportation par type de financement 2013-2019\***

| type d'opération       | 2013  | 2014    | 2015    | 2016    | 2017   | 2018    | 2019*  |
|------------------------|-------|---------|---------|---------|--------|---------|--------|
| transfert libre nombre | 2     | 38      | 52      | 63      | 38     | 87      | 16     |
| valeur                 | 91460 | 1140408 | 1378797 | 1251762 | 410000 | 1392410 | 195673 |

Source : Réalisé par nous même à partir des données internes de la BADR.

\*le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2019.

**Graphique N° 9 : Evolution des exportations par le transfert libre 2013-2019\***



Source : Etablie par nous même à partir du tableau N°15.

Selon les données du tableau N°15, on remarque que la BADR a utilisé un seul moyen de financement à l'exportation qui est le transfert libre par un seul client, et depuis 2013 jusqu'au 1<sup>er</sup> semestre de 2019, il reste le même mode de financement à l'exportation, ce type de financement repose sur la confiance totale entre fournisseur et acheteur et avec un coût moins coûteux par rapport aux autres moyens de paiements.

### III.3. Evolution des opérations du commerce extérieur traitées par secteur d'activité

Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale, on trouve trois catégories de secteur d'activité économique : service grand public (banque assurance, transport), produit de grand public (agroalimentaire, cosmétique...) et service industriel. Dans cette partie, nous allons présenter la répartition des opérations traitées par la BADR par secteur d'activité durant la période 2013 à 2019.

### Chapitre (III) : Le rôle de la BADR dans les échanges extérieur

Le tableau suivant et la graphique N°10 suivante montrent la répartition des opérations par secteur d'activités (agricoles, agroalimentaires et industrielles).

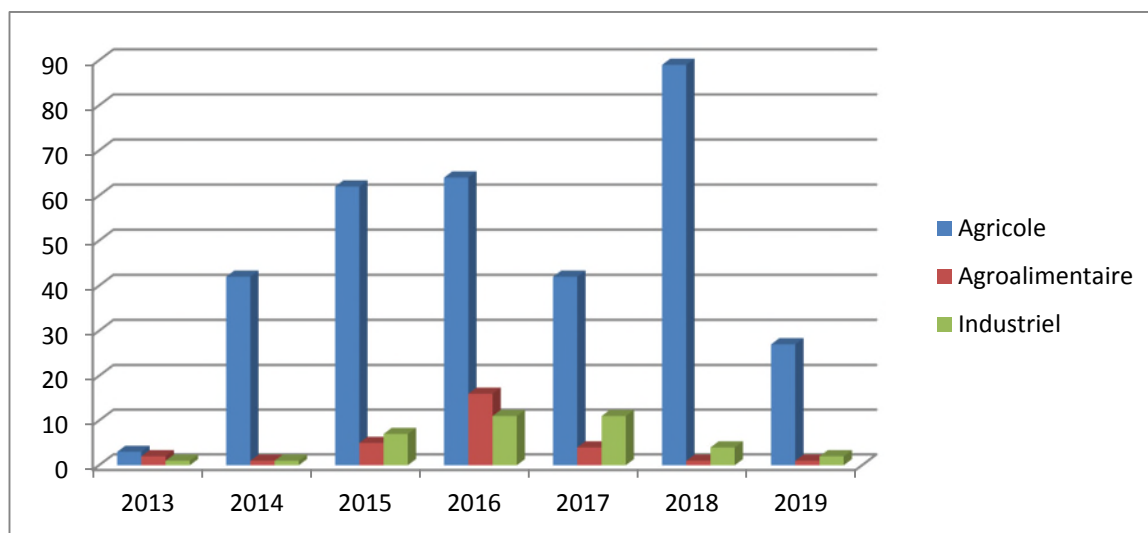
**Tableau N°16 : Répartition des opérations traitées par secteur d'activité 2013-2019\***

| secteur d'activité | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019* |
|--------------------|------|------|------|------|------|------|-------|
| Agricole           | 3    | 42   | 62   | 64   | 42   | 89   | 27    |
| agroalimentaire    | 2    | 1    | 5    | 16   | 4    | 1    | 1     |
| industriel         | 1    | 1    | 7    | 11   | 11   | 4    | 2     |

Source : Réaliser par nous même a partir des données internes de la BADR.

\*le 1<sup>er</sup> semestre de l'année 2019.

**Graphique N°10: Répartition des opérations traitées par secteur d'activité 2013-2019\***



Source : Etablie par nous même à partir du tableau N°16.

D'après le tableau N°16, on remarque que le secteur privé agricole représente l'essentiel secteur financé par cette agence, et leur nombre d'opérations traités augmente d'une année à une autre, ce secteur tient la première position, en 2018, il a atteint un nombre de 89 dossier financé, avec une totalité de 329 de 2013 au premier semestre 2019.

Par rapport au secteur industriel, il tient la deuxième position avec une part faible d'une totalité des dossiers de 37 de 2013 au 1<sup>er</sup> semestre de 2019. Et le secteur agro alimentaire tient la troisième position avec une part très faible d'une totalité de 30 dossier depuis 2013 au premier semestre de 2019.

## *Chapitre (III) : Le rôle de la BADR dans les échanges extérieur*

---

### *III.4. Le rôle de la banque dans le contrôle des opérations de commerce extérieur.*

*Le rôle de la banque dans les échanges internationaux est prépondérant en matière de contrôle sur les opérations de changes et celles issues du commerce extérieur. Ce contrôle est assuré à priori et à posteriori en conformité avec les textes réglementaires en vigueur.*

*En parallèle avec les douanes nationales, elle est l'ossature de laquelle est assise de l'application de la réglementation du change et du commerce extérieur.*

*Cette tâche déléguée préalablement par la banque d'Algérie aux banques primaires est à son tour élargie aux agences ayant reçu de cette institution une immatriculation et sont de ce fait appelées « guichets domiciliaires ».*

*Ainsi, dans le cadre de cette délégation, les banques se voient responsables de l'application des textes réglementaires en vigueur diffusés sous différentes formes : décrets, ordonnances.*

*Au terme de la réglementation, constitué une infraction de change :*

- La fausse déclaration ;*
- L'observation des obligations de déclaration ;*
- Le défaut de rapatriement des capitaux ;*
- L'observation des procédures prescrites ou des formalités exigées ;*
- L'insatisfaction aux conditions dont ces autorisations sont assorties.*

*Constitue également une infraction, tout achat, vente, importation, exportation ou détention de lingots d'or, de pièces de monnaie en or ou de pièces de métaux précieux, opérés en violation de la législation, le contrevenant ne saurait être excusé sur sa bonne foi.*

*L'infraction de change peut être constatée par :*

- Les officiers de police judiciaire ;*
- Les agents des douanes ;*
- Les fonctionnaires de l'inspection générale des finances ;*
- Les agents assermentés de la banque centrale exerçant au moins les fonctions d'inspecteur ou de contrôleur ;*

### *Chapitre (III) : Le rôle de la BADR dans les échanges extérieur*

---

*-Les agents de l'administration chargés des enquêtes économiques et de la répression de la fraude.*

*Le dépôt de plainte pour entamer les poursuites judiciaires à l'encontre des contrevenants relève de la compétence du gouverneur de la banque d'Algérie.*

#### **Conclusion**

*Pour terminer notre chapitre, nous avons conclut que l'efficacité du commerce extérieur est tributaire d'un système efficace, moderne et simple. Dans ce sens, le rôle de la BADR s'impose comme facteurs essentiels et important dans les différents processus engagés par les entreprises qui travaillent avec les pays étranger, ce processus s'est accompagné par une amélioration du système de procédures, et leur montage en tout transparence. Par ailleurs, l'objectif du contrôle des changes vise à limiter la convertibilité de la monnaie nationale et donc limiter la demande des devises étrangères pour mieux contrôler les flux monétaires et les sorties de capitaux.*

*D'après les données statistiques du service commerce extérieur de l'agence BADR Akbou, nous avons constaté que la banque contribue au développement des échanges extérieurs en proposant des modes de financements par crédit ou de remise documentaire à l'importation et avec un transfert libre à l'exportation, cette agence à financer différents secteurs (agricole, industriel et agroalimentaire), dont la part principale est consacrée au secteur agricole.*



## **Conclusion Générale**

## **Conclusion Générale**

*Le but assigné par cette étude est d'analyser le rôle des banques dans les échanges internationaux. Nous avons, d'abord, précisé que le commerce international était déjà important au XIX<sup>e</sup> siècle, mais il a, particulièrement, prospéré depuis tant en volume qu'en valeur, cette explosion des échanges s'est accompagnée d'une mutation dans la structure des produits échangés et d'une modification des courants d'échange.*

*Dans le deuxième temps, nous avons mis en lumière notre étude, nous avons vu les instruments de paiement des transactions commerciales internationales ainsi que les méthodes de règlement utilisé, tout en mettant l'accent sur le rôle joué par la banque dans les opérations de financement du commerce extérieur.*

*Par la présente étude, nous avons essayé de voir que les banques algériennes jouent le rôle d'intermédiaire entre les opérateurs commerciaux. De ce fait, le crédit documentaire est un engagement bancaire (un crédit par signature) qui est le plus utilisé dans les transactions commerciales, sa confirmation couvre contre le risque non paiement et risque commerciale.*

*Par ailleurs, la loi de finance complémentaire de 2009 admis que le crédit documentaire comme seul mode de paiement pour minimiser et réduire la facture d'importation, ce crédit lent et coûteux. En 2010, ils ont libéré la remise documentaire, uniquement pour les entreprises de productions et le transfert libre à la hauteur de 4000000 DA. Les marchandises et produits, qui avaient été soumis à la suspension provisoire à l'importation durant l'année 2018, sont désormais libres à l'importation moyennant le paiement d'un droit additionnel provisoire de sauvegarde (DAPS) qui est mis en place (commerce/douane).*

*Les banques primaires sont préalablement agréées par la banque d'Algérie et sont dénommées « intermédiaires agréées », leur rôle est prépondérant en matière de contrôle sur les opérations de change, et celle issue du commerce extérieur, ce contrôle est assuré en :*

*-conformité avec les textes réglementaires ;*

*-ouvrir, suivre, contrôler et surveiller l'apurement des dossiers de domiciliations d'importations et exportations ainsi la mise en place des garanties ;*

*-d'ouvrir tout crédit documentaire, avec ou sans engagement de financement d'ordre de la clientèle pour l'importation de biens et services ;*

*-assurer l'encaissement et rapatriement du produit des remises documentaires confiées dans le cadre des opérations des exportations.*

*Enfin ,les opérations avec l'étranger nécessitent l'intermédiation des agents intervenant qui doivent obligatoirement avoir une crédibilité incontestable, notamment pour ce qui est de la livraison des marchandises et du règlement des montants qui leurs correspondent, c'est donc pour palier l'absence de confiance entre les exportateurs et importateurs que l'intermédiation des banques s'est imposée d'elle même dans le paiement et la remise des documents, permettant la possession des marchandises. Cette qualité d'intermédiation agréée des banques impose un respect strict de deux réglementations en vigueur en matière de traitement des opérations avec étranger.*

## **Références bibliographiques**

### ➤ *Ouvrage*

- Abdelkrim NAAS, « *le système bancaire algérien* », éditions INAS, Alger, 2003.
- Catherine KARYOTIS, « *L'essentiel de la Banque* », 2<sup>ème</sup> Edition Lextenso, France ,2015-2016.
- Corine PASCO, « *Commerce international* »,4<sup>ème</sup> Edition DUNOD, paris, 2002.
- David LEBOITEUX, « *Trade finance, principes et fondamentaux* ».2<sup>ème</sup> Edition RB, Paris, 2017.
- David RICARDO ; « *Les grands théoriciens, science économiques et sociales* », Edition Ellipses, France .2002.
- Dénisa Mihaela STANESCU, sabine INARD PATUREL ; « *BTS Commerce international* » ; studyrama, France 2013.
- Emmanuel NYAHOHO, pierre-Paul PROULX, preface de Anderé BASONY ; « *Commerce international* »,2<sup>ème</sup> Edition. Québec 2000.
- Frédéric TEULON, « *Le commerce international* », Edition Seuil paris février 1996.
- Jean LONGATTE, pascal VANHOVE, « *Economie générale* », 5<sup>ème</sup> édition DUNOD , paris 2007.
- Hamid TEMMAR, « *L'économie de l'Algérie, le système économique ; La transformation du cadre de fonctionnement de l'économie nationale* » ; TOME II, office des publications universitaires.
- Ghislain DELEPLACE ; « *Histoire de la pensée économique* » ; 2<sup>ème</sup> Edition, paris ,2007.
- Legrand GHISLAINE, Martini HUBERT, « *commerce international* » ; 3<sup>e</sup> édition DUNOD, paris, 2010.
- Luc BERNET –ROLLANDE, « *Principes de technique bancaire* » ; 25<sup>ème</sup> édition DUNOD, paris, 2008
- Michel HONDU, « *Principe économique fondamentaux* », Edition ellipses, paris 2000.
- Michel RAINELI, « *Le commerce international* », 8<sup>ème</sup> Edition La Découverte, Belgique 2002.

- Pascal LOROT ; « Dictionnaire de la mondialisation », Edition Ellipses, 2001, paris.
- Philippe GARSUAULT, Stéphane PRIAMI, « Opérations bancaires à l'international », 2<sup>ème</sup> Edition RB, paris, 2015.
- Rémi LEURION, Pierre FROIS « Le meilleur de DCG 5 Economie », 2<sup>ème</sup> Edition Foucher, vanves 2011 .
- V.MEYER, C.ROLIN, « Techniques du commerce international », Edition NATHAN, paris, 2000.
- Guy CAUDAMINE, jean MONTIER ; « Banque et marchés financiers », Edition Economica, 1998, Europe.

➤ **Thèses et mémoire**

- Bahia Cherifa BENKHATTOU, « le banque à capitaux étrangers : contribution à l'amélioration du financement de l'économie et Des services bancaires En Algérie », mémoire de magister en économie, option finance internationale, université d'Oran, 2010-2011.
- Lila BRAHMI; « Evaluation du système bancaire en algérien à travers sa contribution du financement des projets local : cas des banques de la Wilaya de BEJAIA », option : Monnaie finance et globalisation, 2007-2008.
- Sara BOUMAZA, Sara DJABOU, « développement et modernisation du système de paiement en Algérie cas BADR », mémoire fin cycle, MBEI, Bejaïa, 2016-2017.

➤ **Rapport, dictionnaire et autre documents:**

- Alain BEINTONR, Antoine CAZORLA, Christine DOLLO, Anne –Mary DRAI, « Dictionnaire des sciences économiques », 2<sup>ème</sup> Edition Armand Colin, Paris, 2007.
- Institut de la Formation bancaire, « Les techniques de financement ; Les opérations documentaires » ; Alger ,2012.
- Institut de la formation bancaire ; « certificat professionnel spécialisé en financement de commerce international », 2012
- Les techniques de financement ; « Financement des exportations », certificat professionnel spécialisé, institut de la formation bancaire, 2012.

➤ **Loi et règlements**

- La loi 90-10 du 14-04-1990 relative à la monnaie et au crédit.
- L'ordonnance n°01-01 du 27-02-2001 qui la modifié et la complète et l'ordonnance n°03-11 du 26 -08- 2003 qui l'abroge et la remplace
- L'ordonnance n°03-11 Du 26 Aout 2003 est venue de transformer la loi 90-10 du 14 avril 1990.
- L'ordonnance n°03-11 du 26 aout 2003 relative à la monnaie et au crédit.
- L' ordonnance n°10-04 du 26 aout 2010, relative à la monnaie et au crédit de 2003 modifiée est complétée en 2010.

➤ **Articles**

- Article réalisé par :badreddine KHIS « l'Algérie accuse un retard dans le MAGHREB.
- Article réalisé par : rédaction nationale ; l'actualité, « le secteur bancaire algérien est stable et solide ».
- Article réalisé par : Yousef SALLAMI, l'actualité, « l'Algérie veut augmenter sa production ».

➤ **Site internet :**

- Centre National de l'Informatique et des Statistiques. (CNIS).
- Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED).
- Commerce des marchandises et commerce des services commerciaux, 2017, In [www.Examen](http://www.Examen) statistique du commerce mondial 2017.
- El-hachemi MEGHAOUI ; président –directeur général, crédit populaire d'Algérie
- hanya KHERCHI ; « L'évolution du système bancaire algérien sous les nouvelles règle prudentielles internationales », Algérie
- KPMG ; In [www.Guide](http://www.Guide) des banques et des établissements financier en Algérie .

*-OMC, Communiqué de presse, 2018.*

*-Commerce des marchandises et commerce des services commerciaux, 2017, In [www.Examenstatistique.com](http://www.Examenstatistique.com) du commerce mondial 2017.*

*- [http:// m-elhadi over-blog.com/article-Définition-et-rôle-des banque-99109791 html](http://m-elhadi-over-blog.com/article-Définition-et-rôle-des-banque-99109791.html)*

*-www. L'évolution et les théories des échanges internationaux depuis la révolution industrielle 2010.*



## **Liste des tableaux**

### **Liste des tableaux**

|   |           |
|---|-----------|
| <i>Tableau N°01 : le taux d'exportation d'Allemagne, France, royaume unie et Europe (1830-1910).....</i>                    | <i>5</i>  |
| <i>Tableau N°02 : La part des principaux pays exportateur dans le commerce de produit manufacturé (1913-1937) .....</i>     | <i>6</i>  |
| <i>Tableau N°03 : La répartition du commerce mondial, hors pays de l'est, par zone (1950-1989).....</i>                     | <i>8</i>  |
| <i>Tableau N°04 : Les exportations mondiales et productions mondiale de marchandises (1980-2000).....</i>                   | <i>9</i>  |
| <i>Tableau N°05 : Tableau N° 05 :Les statistiques du comence extérieur de l'Algerie 2015-2018 (valeur en million ).....</i> | <i>17</i> |
| <i>Tableau N° 06 : Les principaux fournisseurs de l'Algérie (2010).....</i>   | <i>19</i> |
| <i>Tableaux N°07 : Les différents clients de l'Algérie (2010).....</i>  | <i>20</i> |
| <i>Tableau N°08 : Les avantages et limites de virement .....</i>  | <i>26</i> |
| <i>Tableau N°09 : Les avantages et limites de la lettre de change.....</i>  | <i>26</i> |
| <i>Tableau N°10 : Les avantages et limites de billet à ordre.....</i>   | <i>27</i> |
| <i>Tableau N°11 : Les avantages et limites du crédit documentaire.....</i>  | <i>31</i> |
| <i>Tableau N°12 : Evolution des dossiers d'importations et d'exportations 2013-2019*.....</i>                               | <i>59</i> |
| <i>Tableau N°13 : Evolution en valeur des importations et des exportations (euro) 2013-2019*.....</i>                       | <i>60</i> |
| <i>Tableau N° 14 : L'évolution des opérations d'importation par type de financement (euro) 2013-2019*.....</i>              | <i>61</i> |
| <i>Tableau N° 15 : l'évolution des opérations d'exportation par type de financement 2013-2019*.....</i>                     | <i>63</i> |
| <i>Tableau N°16 : Répartition des opérations traitées par secteur d'activité 2013-2019*.....</i>                            | <i>64</i> |

## *Liste des figures*

## **Liste des figures**

|   |           |
|---|-----------|
| <i>Graphique N°01 : La structure des importations de l'Algérie par groupe de produits en 2013.....</i>  | <i>16</i> |
| <i>Figure N°02 : La répartition des échanges extérieurs de l'Algérie par région économique 2018.....</i>  | <i>19</i> |
| <i>Figure N°03 : Le mécanisme de remise documentaire.....</i>   | <i>29</i> |
| <i>N°04 : Le mécanisme du crédit documentaire.....</i>  | <i>31</i> |
| <i>Schéma N° 05:Organigramme de l'agence Akbou 358 .....</i>  | <i>45</i> |
| <i>Figure N° 06: Evolution des dossiers d'importations et d'exportations 2013-2019*.....</i>  | <i>59</i> |
| <i>Figure N°07: Evolution en valeur des importations et des exportations (euro)2013-2019*.....</i>  | <i>60</i> |
| <i>Figure N°08: L'évolution des opérations d'importation par type de financement : Crédit documentaire et Remise documentaire 2013-2019*.....</i> | <i>62</i> |
| <i>Figure N° 9: Evolution des exportations par le transfert libre 2013-2019*.....</i>   | <i>63</i> |
| <i>Figure N°10: Répartition des opérations traitées par secteur d'activité 2013-2019*.....</i>  | <i>64</i> |

## **Table des matières**

## *Table des matières*

|   |            |
|---|------------|
| <b>Remerciement</b> -----   | <b>I</b>   |
| <b>Dédicace</b> -----   | <b>II</b>  |
| <b>Liste des abréviations</b> -----                                 | <b>III</b> |
| <b>Sommaire</b> -----   | <b>IV</b>  |
| <b>Introduction générale</b> -----                                  | <b>1</b>   |
| <b>Chapitre I : Généralités sur le commerce extérieur.</b>          |            |
| <b>Introduction</b> -----   | <b>3</b>   |
| <b>Section I : Historique du commerce international</b> -----       | <b>3</b>   |
| <i>I.1.Définition de commerce international</i> -----               | <i>3</i>   |
| <i>I.2.les échanges marchandise</i> -----                           | <i>4</i>   |
| <i>I.2.1.commerce mondiale dans la période 1800 à 1937</i> -----    | <i>4</i>   |
| <i>I.2.2.commerce mondiale dans la période de 1945 à 1980</i> ----- | <i>6</i>   |
| <i>I.2.3.commerce mondiale depuis1980 à 2000</i> -----              | <i>8</i>   |
| <i>I.2.4.commerce mondiale depuis 2001à nos jours</i> -----         | <i>9</i>   |
| <i>I.3.Les échanges de services</i> -----                           | <i>10</i>  |
| <b>Section II : Les théories de commerce international</b> -----    | <b>11</b>  |
| <i>II.1.mercantiliste</i> -----                                     | <i>11</i>  |
| <i>II.2.Les théorie classiques</i> -----                            | <i>11</i>  |
| <i>II.2.1.Adam Smith</i> -----                                      | <i>12</i>  |
| <i>II.2.2.David Ricardo</i> -----                                   | <i>12</i>  |
| <i>II.2.3.Jean Baptiste Say</i> -----                               | <i>13</i>  |
| <i>II.3.Les théories néo classique</i> -----                        | <i>13</i>  |
| <i>II.4.Les théorie keynésiennes</i> -----                          | <i>14</i>  |
| <b>Section III : Le commerce extérieur en Algérie</b> -----         | <b>15</b>  |
| <i>III.1.la structure des échanges extérieurs en Algérie</i> -----  | <i>15</i>  |

|  |           |
|--|-----------|
| <i>III.1.1.Importations</i> -----  | 15        |
| <i>III.1.2.Exportation</i> -----   | 17        |
| <i>III.2.répartition des échanges extérieur de l'Algérie par région économique et par pays</i> ----- | 18        |
| <i>III.2.1.Répartition par région économique</i> -----   | 18        |
| <i>III.2.2.Répartition par pays</i> -----  | 28        |
| <b>Conclusion</b> -----  | <b>20</b> |

**Chapitre II : Les aspects théorique de la banque de la banque et des modes pratiques du financement du commerce extérieur**

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Introduction</b> -----  | <b>21</b> |
| <b>Section I : Généralité sur la banque</b> -----  | <b>21</b> |
| <i>I.1.Définition de la banque</i> -----   | 21        |
| <i>I.2.Le rôle de la banque</i> -----  | 21        |
| <i>I.2.1.Collectes des dépôts</i> -----  | 22        |
| <i>I.2.2.Les crédits</i> -----   | 22        |
| <i>I.3.La classification des banques</i> -----   | 22        |
| <i>I.4.Typologie de risque lié à l'activité bancaire</i> -----   | 23        |
| <b>Section(II) techniques et instruments de paiement dans le cadre des échanges extérieurs les échanges extérieurs</b> ----- | <b>25</b> |
| <i>II.1Les instruments de paiements</i> -----  | 25        |
| <i>II.1.1.Le chèque</i> -----  | 25        |
| <i>II.1.2.Le virement</i> -----  | 25        |
| <i>II.1.3.La lettre de change ou traite</i> -----  | 26        |
| <i>II.1.4.Le billet à ordre</i> -----  | 27        |
| <i>II.1.5.Les carte bancaires</i> -----  | 27        |
| <i>II.2.Le financement des importations</i> -----  | 28        |
| <i>II.2.1. Remise documentaire</i> -----   | 28        |
| <i>II.2.2.Crédit documentaire</i> -----  | 30        |

|   |           |
|---|-----------|
| <i>II.2.3. Le paiement à l'avance</i>   | 32        |
| <i>II.3. Financement des exportations court ,moyen et long terme</i>            | 32        |
| <i>II.3.1. La mobilisation de créances nées à court terme(MCNE</i>              | 32        |
| <i>II.3.2. L'affacturage</i>  | 32        |
| <i>II.3.3. Le crédit fournisseur</i>  | 32        |
| <i>II.3.4. Le crédit acheteur</i>   | 33        |
| <b>Section(III) : Evolution du système bancaire algérien</b>                    | <b>34</b> |
| <i>III.1. La période de 1962 à 1966</i>   | 34        |
| <i>III.2. La période de 1966 à 1970</i>   | 35        |
| <i>III.3. La période de 1970 à 1990</i>   | 36        |
| <i>III.4. La période de 1990 à 2003</i>   | 36        |
| <i>III.5. La période 2003 à 2010</i>  | 37        |
| <i>III.6. La situation actuelle et perspective du système bancaire algérien</i> | 39        |
| <b>Conclusion</b>   | <b>40</b> |
| <b>Chapitre III : Le rôle de la banque dans les échanges internationaux</b>     | <b>41</b> |
| <b>Section I : Présentation la BADR et l'agence 358 de AKBOU</b>                | <b>41</b> |
| <i>I.1. Présentation de la BADR</i>   | 41        |
| <i>I.1.1. Historique de la BADR</i>   | 41        |
| <i>I.1.2. Evolution de la BADR</i>  | 42        |
| <i>I.1.3. Les missions de la BADR</i>   | 43        |
| <i>I.1.4. Les objectif de la BADR</i>   | 44        |
| <i>I.1.5. Les caractéristiques de la BADR</i>                                   | 44        |
| <i>I.1.6. Diversification et adaptation des produits de financement</i>         | 44        |
| <i>I.2. Présentation de l'agence N° 358 AKBOU</i>                               | 44        |
| <i>I.2.1. Service de commerce extérieur de l'agence</i>                         | 46        |
| <i>I.2.2. Le système d'information de gestion et de pilotage</i>                | 47        |



|  |           |
|--|-----------|
| <b>Section II : Montage et procédures de traitement des opérations du commerce extérieur -----</b>                 | <b>47</b> |
| II.1. Les documents utilisés dans le commerce extérieur -----  | 48        |
| II.1.1. Les documents de prix -----  | 48        |
| II.1.2. Les documents de transport -----   | 48        |
| II.1.3. Les documents d'assurance -----  | 59        |
| II.1.4. Les documents douaniers -----  | 50        |
| II.1.5. Les documents annexes -----  | 50        |
| II.2. Domiciliation bancaire des opérations du commerce extérieur de l'agence 358 AKBOU -----                      | 50        |
| II.2.1. La domiciliation des importations -----  | 50        |
| II.2.2. La domiciliation des exportations -----  | 52        |
| II.3. Procédure de traitement des dossiers du commerce extérieur à l'agence 358 AKBOU -----                        | 54        |
| II.3.1. Procédure de traitement des crédits documentaires -----  | 54        |
| II.3.2. Procédure de traitement des remises documentaires -----  | 57        |
| II.3.3. Procédure de traitement de transfert libre -----   | 57        |
| <b>Section III : Le rôle de l'agence BADR d'AKBOU dans le cadre de développement des échanges extérieurs -----</b> | <b>58</b> |
| III.1. Evolution des dossiers d'importations et d'exportations traités au sein de la BADR entre 2013-2019* -----   | 59        |
| III.2. Evolution dossiers d'importation et d'exportation par type de crédit accordé -----                          | 61        |
| III.2.1. L'évolution par type de financement à l'importation -----   | 61        |
| III.2.2. L'évolution par type de financement à l'exportation -----   | 62        |
| III.3. Evolution des opérations du commerce extérieur traitées par secteur d'activité -----                        | 63        |
| III.4. Le rôle de la banque dans le contrôle des opérations de commerce extérieur -----                            | 65        |
| <b>Conclusion -----</b>  | <b>66</b> |
| <b>Conclusion générale -----</b>   | <b>67</b> |
| <b>Bibliographique -----</b>   | <b>69</b> |

|                                 |    |
|---------------------------------|----|
| <i>Liste des tableaux</i> ----- | 73 |
| <i>Liste des figures</i> -----  | 74 |
| <i>Table des matières</i> ----- | 75 |

## **Résumé**

*La banque joue un rôle important dans le développement des échanges internationaux, elle assure par ailleurs le contrôle du commerce extérieur et l'exécution des opérations relatives à l'importation et l'exportation de biens et services. L'exercice de ce contrôle se matérialise par des délégations préalablement par la banque d'Algérie aux banques primaires, ainsi dans le cadre de cette délégation, les banques se voient responsable de l'application des textes règlements en vigueur diffusés par décret, ordonnance et instruction.*

*L'objet de notre travail de recherche consiste à analyser le rôle de la banque dans les échanges internationaux. De ce fait, nous avons adopté une démarche méthodologique basée, d'une part, sur une recherche bibliographique, de l'autre part, un stage pratique au niveau de l'agence BADR AKBOU pour recueillir les données nécessaires sur le rôle des banques dans les échanges extérieurs.*

*D'après notre étude au sein de la BADR, nous avons constaté un point essentiel : cette agence régissent des moyens de financements du commerce extérieurs qui dépendant de degré de confiance et de garanties entre les opérateurs économiques, elle utilise actuellement le crédit documentaire à l'import et le transfert libre pour les exports, notamment dans le développement du secteur agricole.*

### **Mots clés**

*Algérie, BADR, banque, échange extérieur, financement.*

## **Abstract**

*The bank plays an important role in the development of international trade, it also ensures the control of foreign trade and the execution of operations related to the import and export of goods and services. The exercise of this control is materialized by delegations previously by the Bank of Algeria to the primary banks, and as part of this delegation; the banks are responsible for the application of the regulations in force issued by decree, ordinance and instruction.*

*The purpose of our research is to analyze the role of the bank in international exchanges. As a result, we adopted a methodological approach based, on one hand on a bibliographic research, and a practical internship at the level of the BADR AKBOU agency on the other hand to collect the necessary data for this research work.*

*Our investigation in the BADR bank has revealed an essential point: this agency governs means of financing foreign trade that is dependent on the degree of trust and reliance between the economical actors. It relies on documentary credits for imports and free export transfer, especially in the development of the agricultural sector.*

### **Keywords**

*Algerian, BADR, bank, exchange control, financing.*